



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 806 343 230 euros
Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE DEPOSE AUPRES DE LA
COMMISSION DES OPERATIONS DE BOURSE LE 24 MARS 2003 SOUS LE NUMERO
D 03-0299, ACTUALISE LE 23 MAI 2003 SOUS LE NUMERO D 03-0299/A01**

**COMPLEMENT D'INFORMATION DEPOSE AUPRES DE LA
COMMISSION DES OPERATIONS DE BOURSE LE 15
SEPTEMBRE 2003**

SOMMAIRE

I. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2003

II. Etats financiers consolidés du groupe BNP Paribas

III. Répartition du Capital au 2 juillet 2003

IV. Evolution du Capital

V. Nouvelle organisation de la Direction Générale

VI. Responsable du document de référence et du complément d'information

VII. Responsables du contrôle des comptes

VII. Table de concordance COB

I. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2003

GROUPE BNP PARIBAS

RESULTATS DU 1^{er} SEMESTRE 2003 :

LES PNB ET RBE LES PLUS ELEVES DEPUIS LA CREATION DU GROUPE

CONTRIBUTION DES ELEMENTS HORS EXPLOITATION EN BAISSSE DE
446 MILLIONS D'EUROS

RESULTAT D'EXPLOITATION : 2 774 MILLIONS D'EUROS (+ 12,8 %)
RESULTAT NET PART DU GROUPE : 1 864 MILLIONS D'EUROS (- 8,0 %)

- ◆ Dans un environnement encore difficile, et en dépit de l'impact défavorable de la baisse du dollar, le groupe a dégagé des performances d'exploitation en hausse par rapport à celles du premier semestre 2002 :
 - Produit net bancaire : 9 164 millions d'euros (+ 7,2 %), le plus élevé de l'histoire du Groupe,
 - Résultat brut d'exploitation : 3 431 millions d'euros (+ 11,1 %), également le plus élevé de l'histoire du Groupe,
 - Résultat d'exploitation (après coût du risque) : 2 774 millions d'euros (+ 12,8 %),
 - Résultat net part du groupe : 1 864 millions d'euros, en baisse (-8,0 %) en raison d'une faible contribution des plus-values sur titres et d'une charge d'impôt exceptionnelle liée à l'option pour le nouveau régime fiscal des sociétés foncières.
- ◆ La croissance de la Banque de Détail se poursuit et sa rentabilité continue de progresser.
- ◆ Le pôle d'activité BPGA reste affecté par le niveau des cours boursiers mais les résultats du deuxième trimestre sont en forte amélioration par rapport au premier trimestre.
- ◆ Le pôle Banque de Financement et d'Investissement dégage à nouveau un très haut niveau de revenus et de résultats et confirme sa rentabilité ainsi que sa compétitivité par rapport à ses concurrents internationaux.

Le 30 juillet 2003, le Conseil d'administration de BNP Paribas, réuni sous la Présidence de Michel Pébereau, a examiné les résultats du Groupe pour le deuxième trimestre de l'année ainsi que les comptes du premier semestre.

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
Produit net bancaire (1)	9 164	8 550	+7,2%
Frais de gestion	-5 733	-5 462	+5,0%
Résultat brut d'exploitation	3 431	3 088	+11,1%
Coût du risque	-657	-628	+4,6%
Résultat d'exploitation	2 774	2 460	+12,8%
Sociétés mises en équivalence	39	59	-33,9%
Gains et provisions sur titres	344	751	-54,2%
Amortissement du goodwill	-200	-166	+20,5%
Charges exceptionnelles	-54	-69	-21,7%
Total éléments hors exploitation	129	575	-77,6%
Résultat avant impôt	2 903	3 035	-4,3%
Impôt (2)	-898	-838	+7,2%
Intérêts minoritaires (2)	-141	-171	-17,5%
Résultat net part du groupe	1 864	2 026	-8,0%
Coefficient d'exploitation	62,6%	63,9%	-1,3 pt
ROE annualisé après impôt	14,0%	16,1%	
(1) - dont Commissions (a)	3 110	3 218	-3,4%
- dont Net d'intérêts et produits assimilés (b)	3 467	2 635	+31,6%
- dont Gains sur opérations financières (b)	2 587	2 697	-4,1%

(a) Y compris revenus des activités d'assurance et autres activités et autres produits nets et charges d'exploitation.

(b) Répartition selon les définitions strictement comptables. Les coûts de portage des portefeuilles de trading sont intégrés dans la marge d'intérêt.

Les résultats de trading au sens économique figurent dans le compte de résultat du pôle BFI.

(2) Constitution d'une provision pour impôt de 130 millions d'euros, liée à la prochaine adoption par Klépierre du nouveau statut fiscal des SIIC.

Réduction corrélative des intérêts minoritaires de 60 millions d'euros

LES PRODUIT NET BANCAIRE ET RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION LES PLUS ELEVES DE L'HISTOIRE DU GROUPE

Après deux années de dégradation, la conjoncture économique et financière s'est stabilisée au premier semestre 2003 : les Etats-Unis ont connu une certaine reprise d'activité et sont techniquement sortis de la phase de récession mais, en Europe, le ralentissement s'est accentué et le nombre des défaillances d'entreprises a encore augmenté ; les principaux marchés boursiers ont encore connu une baisse des cours au premier trimestre mais sont revenus, au 30 juin, vers des niveaux proches de ceux du 31 décembre 2002.

Le dollar a de nouveau baissé contre euro, pour se situer environ 19 % au-dessous des cours du premier semestre 2002, ce qui pèse sur la traduction en euros des résultats dégagés aux Etats-Unis⁽¹⁾.

Malgré ce contexte, le produit net bancaire du groupe BNP Paribas a progressé de 7,2 % au premier semestre 2003 par rapport au premier semestre 2002, à 9 164 millions d'euros (+10,9 % à périmètre et taux de change constants⁽²⁾).

Les frais de gestion n'augmentant que de 5,0 % (+7,3 % à périmètre et taux de change constants), le résultat brut d'exploitation, qui atteint 3 431 millions d'euros, est en hausse de 11,1 % par rapport au premier semestre 2002 (+17,5 % à périmètre et taux de change constants). Le coefficient d'exploitation est amélioré de 1,3 point, à

62,6 % et témoigne de l'amélioration continue de la compétitivité de BNP Paribas par rapport à ses principaux concurrents.

Le Groupe ayant doté de nouvelles provisions générales pour un total de 145 millions d'euros au premier semestre 2003, le coût du risque est en légère augmentation : 657 millions d'euros (+4,6%). Le résultat d'exploitation augmente de 12,8 % par rapport au premier semestre 2002, à 2 774 millions d'euros.

Ces performances d'exploitation traduisent une forte croissance depuis un an. Le produit net bancaire et le résultat brut d'exploitation sont les plus élevés de l'histoire du Groupe.

Du fait notamment de moindres plus-values sur titres au deuxième trimestre 2003, le niveau des éléments hors exploitation du premier semestre 2003 est en revanche très inférieur à celui du premier semestre 2002 : 129 millions d'euros contre 575 millions d'euros.

En outre, le Groupe a pris en compte l'intention de Klépierre d'opter pour le nouveau régime fiscal des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC). Ce régime, qui assure l'exonération fiscale des SIIC après le paiement d'un droit initial, est en effet avantageux à moyen terme. Il en résulte une provision pour impôt de 130 millions d'euros, la part des intérêts minoritaires s'en trouvant réduite corrélativement de 60 millions d'euros. L'effet net de 70 millions d'euros pèse sur le résultat net part du groupe, qui s'établit à 1 864 millions d'euros (-8,0 % par rapport au premier semestre 2002).

Le retour sur capitaux propres après impôt du Groupe s'établit à 14,0 %.

(1) La dépréciation du dollar ne se traduit pas par une perte sur les actifs acquis aux Etats-Unis car le groupe a entièrement financé ces acquisitions par des emprunts en dollar. En revanche, elle a des effets négatifs sur les principaux agrégats du compte de résultat.

(2) Les principaux changements de périmètre sont liés aux acquisitions en 2002 d'UCB en Californie (pôle SFDI), de Consors en Allemagne (pôle BPGA), Cogent en Grande-Bretagne (pôle BPGA) et Facet en France (pôle SFDI).

RESULTATS PAR POLE D'ACTIVITE

1- Banque de Détail

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	4 750	4 689	+1,3%
Frais de gestion	-2 981	-2 996	-0,5%
RBE	1 769	1 693	+4,5%
Coût du risque	-361	-319	+13,2%
Résultat d'exploitation	1 408	1 374	+2,5%
Amortissement du goodwill	-148	-128	+15,6%
Autres éléments hors exploitation	29	-1	n.s.
Résultat avant impôt	1 289	1 245	+3,5%
Coefficient d'exploitation	62,8%	63,9%	-1,1 pt
Fonds propres alloués (MdE)	9,3	9,7	
ROE avant impôt	28%	26%	

Au premier semestre 2003, le produit net bancaire de l'ensemble des activités de banque de détail s'établit à 4 750 millions d'euros (+1,3% et +1,7 % à périmètre et taux de change constants par rapport au premier semestre 2002). Les frais de gestion restant contenus (-0,5 % ; + 1,1 % à périmètre et taux de change constants), le résultat brut d'exploitation connaît une nouvelle progression de 4,5 % par rapport au premier semestre 2002, à 1 769 millions d'euros (+ 2,9 % à périmètre et taux de change constants).

Le résultat avant impôt (1 289 millions d'euros) est le plus élevé jamais atteint par le Groupe (+3,5% ; +3,5 % à périmètre et taux de change constants).

Le rendement sur capitaux propres alloués, avant impôt, du premier semestre 2003, augmente de deux points, à 28 %.

Banque de Détail en France

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	2 412	2 370	+1,8%
<i>dont Commissions</i>	1 005	1 026	-2,0%
<i>dont Marge d'intérêt</i>	1 407	1 344	+4,7%
Frais de gestion	-1 655	-1 619	+2,2%
RBE	757	751	+0,8%
Coût du risque	-109	-99	+10,1%
Résultat d'exploitation	648	652	-0,6%
Eléments hors exploitation	-5	-4	n.s.
Résultat avant impôt	643	648	-0,8%
Résultat attribuable à BPGA	-27	-40	n.s.
Résultat avant impôt de BDDF	616	608	+1,3%
Coefficient d'exploitation	68,6%	68,3%	+0,3 pt
Fonds propres alloués (MdE)	4,5	4,9	
ROE avant impôt	28%	25%	

100% de la Banque Privée en France, pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

Dans le réseau France⁽³⁾, le produit net bancaire du premier semestre s'établit à 2 412 millions d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport au premier semestre 2002 : les commissions sont en diminution de 2,0 %, la baisse des transactions sur titres n'ayant pas été entièrement compensée par l'augmentation des commissions sur la monétique et les autres services bancaires ; la marge d'intérêt augmente de 4,7 % et bénéficie d'une croissance de la marge globale d'intermédiation⁽⁴⁾ (+ 29 points de base en un an). Les encours de crédit évoluent en un an de façon contrastée selon les clientèles : + 7,4 % pour les particuliers, dont la demande de crédits immobiliers est particulièrement soutenue ; - 8,3 % pour les entreprises, dans un contexte de ralentissement économique.

La maîtrise des frais de gestion, en hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente, conduit à une progression de 0,8% du résultat brut d'exploitation à 757 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation est quasi stable : 68,6 % contre 68,3 % au premier semestre 2002.

Après coût du risque et partage du résultat de la Banque Privée en France avec le pôle BPGA, la Banque de Détail en France dégage un résultat semestriel avant impôt de 616 millions d'euros, en hausse de 1,3 %.

La rentabilité des capitaux propres alloués, 28 % avant impôt, est en progression de 3 points par rapport au premier semestre 2002.

Pour la clientèle des particuliers, la dynamique commerciale s'est accélérée au cours du semestre : le parc des comptes à vue s'est accru de 54 000 comptes et les performances de collecte d'épargne sont en hausse, notamment en ce qui concerne le placement d'OPCVM de moyen et long terme pour lequel la part de marché du réseau a atteint 10,0 % (source : Europerformance).

⁽³⁾ Incluant 100 % de la Banque Privée en France.

⁽⁴⁾ Moyenne glissante sur un an

Services Financiers et Banque de Détail à l'International

Conformément à la réorganisation récemment annoncée par le Groupe, ce nouveau pôle regroupe BancWest, les Marchés émergents et outre-mer, Cetelem, BNP Paribas Lease Group, UCB et Arval PHH. Il correspond à l'addition des anciens pôles BDDI et SFS, à l'exception de Cortal Consors qui a été rattaché au pôle BPGA. Les séries historiques ont été reconstituées conformément aux nouveaux périmètres.

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	2 409	2 398	+0,5%
Frais de gestion	-1 370	-1 416	-3,2%
RBE	1 039	982	+5,8%
Coût du risque	-252	-220	+14,5%
Résultat d'exploitation	787	762	+3,3%
Amortissement du goodwill	-148	-128	+15,6%
Autres éléments hors exploitation	34	3	n.s.
Résultat avant impôt	673	637	+5,7%
Coefficient d'exploitation	56,9%	59,0%	-2,1 pt
Fonds propres alloués (MdE)	4,8	4,8	
ROE avant impôt	28%	27%	

Du fait de l'importance relative de BancWest et, à un moindre degré, d'autres activités menées hors de la zone euro, les effets de change et de périmètre ont eu un impact particulièrement marqué pour ce pôle. Ainsi, le produit net bancaire semestriel (2 409 millions d'euros) ressort en hausse de 0,5% par rapport au premier semestre 2002 et de +2,3 % à périmètre et taux de change constants. Les frais de gestion, à 1 370 millions d'euros, sont en baisse de 3,2%, mais en hausse de 0,8 % à périmètre et taux de change constants et le pôle améliore encore son coefficient d'exploitation déjà favorable (56,9 % contre 59,0 % au premier semestre 2002).

Le résultat brut d'exploitation (1 039 millions d'euros) augmente ainsi de 5,8 %, soit + 4,3 % à périmètre et taux de change constants.

Après coût du risque et amortissement des écarts d'acquisition, le résultat avant impôt s'établit à 673 millions d'euros (+ 5,7 % et + 7,5 % à périmètre et taux de change constants) et dégage un rendement sur capitaux propres alloués de 28 % avant impôt (27 % au premier semestre 2002).

BancWest a poursuivi sa politique prudente en matière de crédit (mortgages, entreprises). Le produit net bancaire du premier semestre 2003, à périmètre et taux de change constants, n'augmente ainsi que de 0,6 % par rapport au premier semestre 2002. Cependant, les synergies de la fusion (Bank of the West – United California Bank) permettent de réduire les frais de gestion (- 4,7 % à périmètre et taux de change constants) et, jointes à un bon contrôle des risques, conduisent à une hausse de 10,5 % du résultat d'exploitation semestriel à périmètre et taux de change constants.

Cetelem enregistre de bonnes performances en Italie, Espagne, Hongrie et au Royaume-Uni et ses encours gérés augmentent rapidement hors de France (+ 19,7 % au 30 juin 2003 par rapport au 30 juin 2002). En France, l'intégration de Facet dégage les synergies attendues. Le résultat brut d'exploitation du premier semestre 2003 augmente ainsi de 9 %, à périmètre et taux de change constants, par rapport au premier semestre 2002. Malgré une hausse du coût du risque au deuxième trimestre (+ 11 % à périmètre et taux de change constants par rapport au deuxième trimestre 2002), et l'arrêt de l'activité déficitaire sur cartes de crédit en Corée, le résultat semestriel avant impôt progresse de 12 % à périmètre et taux de change constants.

BNP Paribas Lease Group, UCB et Arval PHH poursuivent leur développement européen à un rythme soutenu et leur résultat brut d'exploitation semestriel, à périmètre et taux de change constants, progresse respectivement de 4 %, 18 % et 20 %.

2- BPGA

Ce pôle, jusqu'alors composé de Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres comprend désormais aussi Cortal Consors. Les séries historiques ont été reconstituées selon ce nouveau périmètre.

En millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	1 197	1 202	-0,4%
Frais de gestion	-835	-756	+10,4%
RBE	362	446	-18,8%
Coût du risque	-3	1	n.s.
Résultat d'exploitation	359	447	-19,7%
Amortissement du goodwill	-36	-10	+260,0%
Autres éléments hors exploitation	-8	-5	+60,0%
Résultat avant impôt	315	432	-27,1%
Coefficient d'exploitation	69,8%	62,9%	+6,9 pt
Fonds propres alloués (MdE)	2,9	2,9	

Transfert de Cortal Consors (Série historique retraitée)
Intégration globale de Consors et de Cogent au 1^{er} janvier 2003

Le niveau des marchés d'actions du premier semestre 2003 a été très déprimé par rapport au premier semestre 2002. Dans ce contexte, le pôle BPGA a des résultats semestriels en retrait.

Par rapport au premier semestre 2002, le produit net bancaire est quasiment stable (-0,4% ; -8,1% périmètre et taux de change constants) à 1 197 millions d'euros. Les activités de gestion institutionnelle et privée, affectées par la crise boursière, ont des revenus en baisse de 6,4% alors que le produit net bancaire de l'assurance résiste bien (+2,4%) et que les revenus du métier titres sont en progression de 8,5% notamment à cause de l'acquisition de Cogent.

Les frais de gestion du pôle (835 millions d'euros) sont en augmentation de 10,4 % (-1,6 % à périmètre et taux de change constants) et le résultat brut d'exploitation (362 millions d'euros) est en repli de 18,8% (-18,8% à périmètre et taux de change constants).

Le coefficient d'exploitation s'établit à 69,8 %, niveau supérieur de 6,9 points à celui du premier semestre 2002 mais très compétitif dans le contexte de marché actuel.

Le résultat avant impôt du pôle (315 millions d'euros) est en recul de 27,1% (-22,2% à périmètre et taux de change constants) par rapport au premier semestre 2002. Il convient cependant de noter que le résultat du deuxième trimestre 2003 est en net rebond par rapport au premier trimestre 2003 (+ 28,3 %).

Au cours du semestre, le total des actifs gérés par le Groupe a été porté à 268 milliards d'euros, grâce notamment à une collecte nette positive de 5,8 milliards d'euros.

Cortal Consors a réussi, conformément au projet d'intégration, à rétablir dès le premier semestre 2003 son équilibre d'exploitation malgré le contexte de marché défavorable. L'entreprise a poursuivi la mise en œuvre des synergies de fusion, notamment en mettant à la disposition de ses clients français l'application « Active Trader » développée par Consors en Allemagne.

Chacun des autres métiers du pôle a déployé un fort dynamisme commercial :

- lancement de nouveaux fonds alternatifs et de la nouvelle gamme Parvest,
- maintien d'une forte proportion de contrats en unités de compte (27 %) dans le chiffre d'affaires de l'assurance-vie,
- poursuite du développement de l'activité de prévoyance hors de France (+ 16,8 %),
- prix du meilleur conservateur régional en Europe décerné à BNP Paribas Securities Services par le magazine Global Investor.

Gestion institutionnelle et privée

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	545	582	-6,4%
Frais de gestion	-421	-407	+3,4%
RBE	124	175	-29,1%
Coût du risque	-3	-4	-25,0%
Résultat d'exploitation	121	171	-29,2%
Amortissement du goodwill	-17	-4	+325,0%
Autres éléments hors exploitation	-7	-6	+16,7%
Résultat avant impôt	97	161	-39,8%
Coefficient d'exploitation	77,2%	69,9%	+7,3 pt

GIP = Gestion d'actifs+Banque Privée +Cortal Consors
Transfert de Cortal Consors avec retraitement des séries historiques
Intégration Globale de Consors au 1^{er} janvier 2003

Assurance

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	344	336	+2,4%
Frais de gestion	-173	-169	+2,4%
RBE	171	167	+2,4%
Coût du risque	0	5	n.s.
Résultat d'exploitation	171	172	-0,6%
Eléments hors exploitation	2	7	-71,4%
Résultat avant impôt	173	179	-3,4%
Coefficient d'exploitation	50,3%	50,3%	=

Métier Titres

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	308	284	+8,5%
Frais de gestion	-241	-180	+33,9%
RBE	67	104	-35,6%
Coût du risque	0	0	n.s.
Résultat d'exploitation	67	104	-35,6%
Amortissement du goodwill	-13	-2	+550,0%
Autres éléments hors exploitation	-9	-10	-10,0%
Résultat avant impôt	45	92	-51,1%
Coefficient d'exploitation	78,2%	63,4%	+14,8 pt

Intégration Globale de Cogent au 1^{er} janvier 2003

3- Banque de Financement et d'Investissement

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	3 103	2 643	+17,4%
<i>dont Revenus de trading*</i>	1 968	1 324	+48,6%
Frais de gestion	-1 823	-1 631	+11,8%
RBE	1 280	1 012	+26,5%
Coût du risque	-316	-281	+12,5%
Résultat d'exploitation	964	731	+31,9%
Éléments hors exploitation	-6	19	n.s.
Résultat avant impôt	958	750	+27,7%
Coefficient d'exploitation	58,7%	61,7%	-3,0 pt
Fonds propres alloués (MdE)	7,0	8,2	
ROE avant impôt	27%	18%	

*incluant l'activité clientèle et les revenus correspondants

Ce pôle dégage à nouveau un très haut niveau de revenus et de résultats au premier semestre 2003.

Le produit net bancaire atteint 3 103 millions d'euros, en hausse de 17,4 % par rapport au premier semestre 2002. Le coefficient d'exploitation du semestre (58,7 %), encore amélioré de trois points par rapport au premier semestre 2002, reste l'un des meilleurs de la profession pour ce type d'activité. Le résultat brut d'exploitation, à 1 280 millions d'euros, progresse de 26,5 %.

Cette performance provient des activités de conseil et de marchés de capitaux, dont le résultat brut d'exploitation (+ 68,6 %) traduit un fort rebond, par rapport à l'année précédente qui avait été affectée par la crise financière en juin 2002. Les métiers de financement adaptent leur activité à l'environnement défavorable : faible demande de crédits, baisse du dollar. Leur résultat brut d'exploitation baisse de 8,3 % par rapport au premier semestre 2002.

Le coût du risque, qui comprend de nouvelles provisions générales pour un montant de 130 millions d'euros, augmente de 12,5 %, à 316 millions d'euros, si bien que le résultat d'exploitation du pôle (964 millions d'euros) est en hausse de 31,9% par rapport au premier semestre 2002.

Le résultat avant impôt s'établit à 958 millions d'euros (+ 27,7 % par rapport au premier semestre 2002), le retour sur capitaux propres alloués, avant impôt, s'établit à 27 % (contre 18 % au premier semestre 2002).

BNP Paribas a également renforcé, au premier semestre 2003, son positionnement concurrentiel dans plusieurs domaines-clés, comme en témoignent les classements publiés par les magazines spécialisés. En particulier, le groupe figure parmi les trois principaux arrangeurs mondiaux d'émissions obligataires en euros (source : IFR).

Les performances du premier semestre 2003 confirment ainsi le bien-fondé de la stratégie de BNP Paribas dans la Banque de Financement et d'Investissement : développement des forces naturelles du Groupe par croissance interne et ventes croisées, avec l'appui éventuel d'opérations externes ciblées ; l'opération concernant les dérivés de fonds de Zurich Financial Services aux Etats-Unis en est un bon exemple. Ce modèle a démontré sa bonne résistance en période de crise. Il confirme, ce trimestre, son aptitude à tirer pleinement parti de meilleures conditions d'exploitation.

Métiers de Financement

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	986	1 086	-9,2%
Frais de gestion	-478	-532	-10,2%
RBE	508	554	-8,3%
Coût du risque	-324	-274	+18,2%
Résultat d'exploitation	184	280	-34,3%
Éléments hors exploitation	-9	5	n.s.
Résultat avant impôt	175	285	-38,6%
Coefficient d'exploitation	48,5%	49,0%	-0,5 pt
Fonds propres alloués (MdE)	4,4	4,7	
ROE avant impôt	8%	12%	

Conseil et Marchés de capitaux

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002	Variation
PNB	2 117	1 557	+36,0%
Frais de gestion	-1 345	-1 099	+22,4%
RBE	772	458	+68,6%
Coût du risque	8	-7	n.s.
Résultat d'exploitation	780	451	+72,9%
Éléments hors exploitation	3	14	-78,6%
Résultat avant impôt	783	465	+68,4%
Coefficient d'exploitation	63,5%	70,6%	-7,1 pt
Fonds propres alloués (MdE)	2,6	3,6	
ROE avant impôt	60%	26%	

BNP Paribas Capital

en millions d'euros	1er semestre 2003	1er semestre 2002
Plus-values nettes	397	517
Autres revenus nets	-6	-7
Frais de gestion	-19	-23
Résultat avant impôt	372	487

Le résultat avant impôt de BNP Paribas Capital s'établit à 372 millions d'euros. Cette baisse par rapport au premier semestre 2002 (487 millions d'euros) traduit l'évolution naturelle de cette activité dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement progressif.

La valeur estimative du portefeuille s'élève à 3,8 milliards d'euros et les plus-values latentes⁵ nettes à 1,0 milliard d'euros au 30 juin 2003.



⁵ nettes du goodwill de Cobepa (0,2 milliards d'euros)

En commentant ces résultats devant le Conseil d'administration, Baudouin Prot, Directeur Général, a déclaré : « BNP Paribas a atteint ce semestre les meilleurs revenus et résultat brut d'exploitation depuis sa création, alors même que l'environnement économique et financier, s'il a globalement cessé de se dégrader, ne peut être considéré comme redevenu favorable aux activités bancaires et financières en Europe. Cette dynamique de croissance confirme l'efficacité de notre stratégie de développement et témoigne du travail soutenu des équipes du Groupe.

La conjoncture économique est trop fragile et les marchés financiers trop volatils pour permettre des prévisions pour le second semestre. Nos équipes restent mobilisées et nous continuerons de mettre en œuvre avec détermination la stratégie de développement dans la rentabilité de BNP Paribas ».

II. Etats financiers consolidés du groupe BNP Paribas

	Bilan consolidé
	Compte de résultat consolidé
	Tableau de financement consolidé
Note 1	Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés
Note 2	Périmètre de consolidation
Note 3	Opérations interbancaires et assimilées
Note 4	Opérations avec la clientèle
Note 5	Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement
Note 6	Placements financiers des entreprises d'assurance
Note 7	Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme
Note 8	Provisions pour créances douteuses et risques pays
Note 9	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence
Note 10	Immobilisations financières
Note 11	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 12	Ecarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées
Note 13	Comptes de régularisation et autres actifs
Note 14	Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires
Note 15	Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables
Note 16	Emprunts obligataires
Note 17	Provisions techniques des entreprises d'assurance
Note 18	Comptes de régularisation et autres passifs
Note 19	Provisions pour risques et charges
Note 20	Dettes subordonnées
Note 21	Fonds pour risques bancaires généraux
Note 22	Capitaux propres consolidés
Note 23	Engagements hors-bilan
Note 24	Opérations sur instruments financiers à terme
Note 25	Exposition au 30 juin 2003 du groupe BNP Paribas aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers
Note 26	Opérations de titrisation
Note 27	Régimes de retraite et de prévoyance
Note 28	Intérêts et produits et charges assimilés
Note 29	Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit
Note 30	Produits et charges sur opérations avec la clientèle
Note 31	Revenus des portefeuilles-titres
Note 32	Commissions nettes
Note 33	Marge technique et financière des entreprises d'assurance
Note 34	Frais de personnel
Note 35	Plans d'options d'achat et de souscription d'actions
Note 36	Gains nets sur actifs immobilisés
Note 37	Résultat exceptionnel
Note 38	Informations sectorielles
Note 39	Impôt sur les bénéfices
Note 40	Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP Paribas
Note 41	Effectifs

BILAN CONSOLIDE**A C T I F**

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Opérations interbancaires et assimilées (note 3) :			
Caisse, banques centrales, CCP	8 544	9 884	9 988
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	94 821	83 990	84 354
Créances sur les établissements de crédit	170 588	146 512	154 862
Total des opérations interbancaires et assimilées	273 953	240 386	249 204
Opérations avec la clientèle (note 4) :			
Créances sur la clientèle	203 606	204 719	205 553
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 180	20 622	20 107
Total des opérations avec la clientèle	223 786	225 341	225 660
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	47 584	41 964	45 570
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	41 328	22 616	37 487
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	59 372	57 154	56 164
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 7) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	2 562	5 872	3 112
Autres titres détenus à long terme	5 017	5 407	5 741
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	7 579	11 279	8 853
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	1 348	1 557	1 489
Non financières	228	238	345
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 576	1 795	1 834
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	8 697	8 640	8 125
Ecarts d'acquisition (note 12)	6 028	6 547	5 526
Comptes de régularisation et actifs divers (note 13)	99 035	94 597	91 947
Total de l'actif	768 938	710 319	730 370
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 23)	158 804	140 398	146 072
Engagements de garantie donnés (note 23)	61 133	60 226	68 127
Engagements sur titres (note 23)	26 867	15 037	27 693
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	788	914	1 043
Opérations sur instruments financiers à terme (note 24)	16 628 833	13 959 842	13 183 663

DU GROUPE BNP PARIBAS

P A S S I F

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Opérations interbancaires et assimilées (note 14) :			
Banques centrales, CCP	358	159	242
Dettes envers les établissements de crédit	197 041	177 746	198 464
Total des opérations interbancaires et assimilées	197 399	177 905	198 706
Opérations avec la clientèle (note 15)	211 399	195 569	194 022
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 15)	5 848	6 708	7 875
Titres du marché interbancaire (note 14)	931	1 025	1 014
Titres de créances négociables (note 15)	65 363	64 913	66 880
Emprunts obligataires (note 16)	10 351	11 260	13 951
Autres dettes représentées par un titre	156	151	185
Total des dettes représentées par un titre	82 649	84 057	89 905
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 17)	59 196	56 526	55 572
Comptes de régularisation et passifs divers (note 18)	167 282	145 836	142 884
Ecarts d'acquisition (note 12)	20	22	23
Provisions pour risques et charges (note 19)	4 018	4 144	4 458
Dettes subordonnées (note 20)	13 788	14 283	13 809
Fonds pour risques bancaires généraux (note 21)	992	997	999
Intérêts minoritaires (note 22)	5 013	4 535	4 328
Capitaux propres part du groupe (note 22) :			
Capital souscrit	1 792	1 790	1 790
Primes d'émission et d'apport	10 812	10 804	10 804
Réserves consolidées et assimilées	12 714	10 556	11 044
Résultat de l'exercice	1 864	3 295	2 026
Total des capitaux propres, part du groupe	27 182	26 445	25 664
Total du passif	768 938	710 319	730 370
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus (note 23)	56 381	21 536	35 742
Engagements de garantie reçus (note 23)	40 493	43 824	40 847
Engagements sur titres (note 23)	29 209	7 960	27 119
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	1 607	2 065	1 815

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	30 juin 2003	30 juin 2002	31 décembre 2002
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	14 069	16 380	31 606
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(10 809)	(13 972)	(26 222)
Net des intérêts et produits assimilés (note 28)	3 260	2 408	5 384
Revenus des titres à revenu variable (note 31)	207	227	323
<i>Commissions (produits)</i>	3 039	3 151	6 160
<i>Commissions (charges)</i>	(968)	(1 098)	(1 982)
Net des commissions (note 32)	2 071	2 053	4 178
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2 518	2 636	4 687
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	69	61	139
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	486	589	1 134
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(425)	(408)	(911)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	61	181	223
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 33)	764	785	1 440
Produits nets des autres activités	214	199	419
Produit net bancaire (note 38)	9 164	8 550	16 793
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 34)	(3 488)	(3 124)	(6 445)
Autres frais administratifs	(1 908)	(2 039)	(3 892)
Total des charges générales d'exploitation	(5 396)	(5 163)	(10 337)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(337)	(299)	(618)
Résultat brut d'exploitation (note 38)	3 431	3 088	5 838
Coût du risque (note 8)	(657)	(628)	(1 470)
Résultat d'exploitation (note 38)	2 774	2 460	4 368
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence (note 9)	39	59	80
Gains nets sur actifs immobilisés (note 36)	344	751	903
Résultat courant avant impôt	3 157	3 270	5 351
Résultat exceptionnel (note 37)	(54)	(71)	(174)
Impôts sur les bénéfices (note 39)	(898)	(838)	(1 175)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(200)	(166)	(366)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux		2	2
Intérêts minoritaires	(141)	(171)	(343)
Résultat net, part du groupe	1 864	2 026	3 295
Résultat net, part du groupe, par action en euros	2,15	2,33	3,78
Résultat dilué par action (1)	2,13	2,30	3,74

(1) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la « méthode du rachat d'actions » prévue par la norme IAS 33.

TABEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres :			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net part du groupe et intérêts minoritaires	2 005	3 638	2 197
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	337	618	299
Dotations nettes aux comptes de provisions	718	1 764	622
Résultat des sociétés mises en équivalence	(39)	(80)	(59)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	3 021	5 940	3 059
Distribution externe		(1 322)	
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du groupe	430	(2 482)	(981)
Sur les intérêts hors groupe	581	1 253	1 218
Diminution des fonds pour risques bancaires généraux	(5)	(10)	(8)
(Diminution) augmentation des dettes subordonnées	(495)	1 245	771
Augmentation des ressources en capitaux permanents	3 532	4 624	4 059
Autres ressources :			
Augmentation (diminution) des opérations interbancaires	19 494	(42 391)	(21 590)
Augmentation (diminution) des dépôts de la clientèle	15 830	(20 527)	(22 074)
(Diminution) augmentation des dettes représentées par un titre	(1 408)	(3 806)	2 042
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	2 670	1 321	367
Augmentation (diminution) des autres comptes financiers	15 465	(7 243)	(8 488)
Augmentation (diminution) des autres ressources	52 051	(72 646)	(49 743)
Augmentation (diminution) de l'ensemble des ressources :	55 583	(68 022)	(45 684)
Emplois :			
Augmentation (diminution) des prêts interbancaires	22 736	(33 706)	(25 253)
Diminution des prêts consentis à la clientèle	(1 030)	(8 129)	(8 628)
Augmentation (diminution) des opérations sur titres	36 327	(34 439)	(13 151)
Augmentation (diminution) des placements des entreprises d'assurance	2 218	944	(46)
(Diminution) augmentation des immobilisations financières	(5 062)	5 564	484
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	394	1 744	910
Augmentation (diminution) de l'ensemble des emplois :	55 583	(68 022)	(45 684)

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

L'application par le groupe BNP Paribas du règlement du n°2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2002 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés présentés.

Jusqu'au 30 septembre 2002, les titres de participation et autres titres détenus à long terme étaient valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité, principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des 24 derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture en cas de baisse jugée durable de la valeur du titre.

A compter de cette date, BNP Paribas a modifié les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité en retenant une approche multicritère qui repose notamment sur l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs (cf. infra paragraphe relatif aux titres). L'application de ces modalités n'aurait pas eu d'effets significatifs sur les résultats du premier semestre 2002.

L'application par le groupe BNP Paribas, du décret n°2002-970 modifiant le Code des Assurances et du règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs à l'utilisation et à la comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2003 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au risque de crédit et aux modalités de classification des créances douteuses et des créances ayant fait l'objet d'une restructuration, ainsi qu'au traitement des changements de condition de rémunération attachés aux créances restructurées, a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2003. Toutefois, compte tenu de la complexité des modalités d'application de ce texte à certains types de crédits, la banque en a différé l'application aux crédits internationaux présentant un risque souverain ou de non transfert au plus tard au 31 décembre 2003. L'application par le groupe BNP Paribas de ce règlement aux autres créances est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2003 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs applicable à partir du 1er janvier 2003 n'a été complété d'un avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité que le 23 juillet 2003 (date de sa publication). Afin de tenir compte des éléments d'interprétation du règlement contenus dans cet avis, qui apporte des précisions sur les dispositions transitoires et sur la première application de la méthode par composants, le groupe BNP Paribas en a différé la mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2003. Les premières études réalisées tendent cependant à montrer que l'impact du changement de méthode ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2003.

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d'euros pour le Résultat Brut d'Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

La détermination du contrôle en substance d'une entité est effectuée au regard de trois critères, étant précisé que la prise en compte d'un seul d'entre eux ne suffit pas à caractériser l'existence du contrôle de l'entité :

- le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité, ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts, ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- la capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des résultats de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- l'exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du groupe, leur permettant de limiter de façon importante leur prise de risques.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Le premier de ces trois critères est déterminant pour apprécier le contrôle en substance des entités issues d'opérations de cession de créances pour compte propre notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec la loi française et les organismes étrangers présentant des garanties équivalentes à celles existant en France.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

• Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

• Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

• Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

- **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

- **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

- **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'évaluation affecté à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisé dans la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés qu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou des sociétés mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et assimilées" du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérés comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du groupe.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actions émises par BNP Paribas détenues par le groupe

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Le groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2001 le règlement CRC 2000-05 transposant aux compagnies d'assurances la nouvelle méthodologie générale de consolidation.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

• **Placements des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. Dans l'hypothèse où une telle provision est jugée nécessaire, celle-ci est calculée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières concernées qui dépend de l'horizon de détention envisagé. Cette valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

En outre, lorsque la valeur nette comptable des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenu variable est supérieure à la valeur de marché totale de ces actifs, les sociétés d'assurance du groupe constituent une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques égale à la différence existant entre ces deux valeurs.

• **Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futures) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Dans les comptes sociaux, la réserve de capitalisation est dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés. Dans les comptes consolidés du Groupe, elle est pour l'essentiel reclassée en provisions pour participation des assurés.

La provision pour participation des assurés comprend également la provision pour participation aux excédents constituée pour permettre de compléter, à l'avenir, les taux servis sur les contrats d'assurance-vie.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Marge technique et financière des activités d'assurance

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CREANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour le groupe.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit du Groupe. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de douze mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ; le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus. Ces garanties sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le portefeuille de créances.

Lorsque sur un crédit douteux le paiement des échéances initiales a repris de manière régulière, la créance peut à nouveau être classée dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration sont également reclassées en créances saines. Lorsque la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, le crédit est spécifiquement identifié dans une catégorie particulière après avoir donné lieu au calcul d'une décote représentant l'écart entre les nouvelles conditions et les conditions d'origine sur les flux futurs attendus. Le reclassement d'une créance douteuse en créance saine s'accompagne de la reprise des provisions pour créances douteuses correspondantes. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances classées en douteux depuis plus d'un an ainsi que celles issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut. Le Groupe a différé l'application de la distinction entre douteux et douteux compromis compte tenu de la nécessité de mise à niveau des systèmes d'information pour l'application du critère lié à la durée de classement.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaire et amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n°2000-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux .

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « coût du risque ».

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

• Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées".

L'écart d'évaluation affectable à des éléments de patrimoine des sociétés mises en équivalence est enregistré sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence »

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

L'écart d'acquisition sur l'entreprise mise en équivalence figure quant à lui sous la rubrique « écarts d'acquisition ».

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le Groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

- **Instruments de gestion du risque de crédit**

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
(suite)**

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % à partir de l'exercice 2002. Une autre contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALAIRES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Le groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont étalées, après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué entre le 30 juin 2002 et le 30 juin 2003 comme suit :

Entre le 30 juin 2002 et le 31 décembre 2002

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Facet, Trinity Capital Cop. (consolidée dans Bancwest. Corp), filiale Cobepa : Ulran, filiale Klépierre : FMC (République Tchèque),	Filiales Klépierre : Eurocenter (Italie) (fusionnée avec PSG), IGC (Italie), PSG (Italie)	Groupe Cogent : Cogent Investment Operations Irland Ltd, Cogent Investment Operations Ltd (Royaume-Uni), Cogent Investment Operations Pty (Australie), Cogent Investment Operations Luxembourg Sa, Groupe Consors : Consors Discount Broker AG (Allemagne), Consors France, Consors Espana, Consors International Holding (Allemagne),
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	Antin Participation 4, Antin Participation 5, Antin Participation 7, Antin Participation 13, BNP Paribas BDDI Participations, BNP Paribas Cyprus Ltd (Chypre), BNP Paribas Fund Services (Luxembourg), BNP Paribas Réunion, BNP Paribas Securities Services Holdings Cy Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Securities Services International Holding Sa, Catesienne de Participations, Hennaros Pty Ltd (Australie), Parritaye Pty Ltd (Australie), filiale Meunier Promotion (consolidée dans Groupe Meunier Promotion) : Snc Cézanne, filiales Klépierre : Klefin Italia, Klelou SA (Portugal), Klépierre Services, Klépierre Portugal SA SGPS, Sas Oise Cergy, Sci 8 rue du Sentier, Snc 86 Anatole France, Snc Galae,	-	BNP Andes (Pérou)

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	Banque Directe,	-	Dongwong ITMC (Corée du Sud), Facet
<i>Fusions-absorptions</i>	Natioinformatique (fusionnée avec Société Française Auxiliaire - S.F.A.), Ejenorte (Espagne) (fusionnée avec Ejesur), Filiale Cobepa : Lucht et Licht Nv (fusionnée avec Sté Financière & de Réalisation) Filiale Klépierre : Alicentro 5 (Italie) (fusionnée avec Klecar Italia Spa),	-	-
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	Cardif Limitada (Brésil), Cardif Polska Life, Cardif Provita (République Tchèque), Cardif Retiro (Argentine), Cardif Slovakia, Firem, Fund Services (Pologne), Guaranteed Underwriting Agency Ltd (Royaume-Uni), Paribas Capital Funding (Etats-Unis), Pinnacle Europe (Royaume-Uni), Pinnacle Pet Healthcare (Royaume-Uni), Pinnafrica Holding Ltd (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Company (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Life (Afrique du Sud), filiales Klépierre : Sas Fontenay La Redoute, Sci Levallois Michelet, Sci Paris Suffren,	Poczsta Polska	Forum Finances,

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>
<i>Modification des taux de participation et autres</i>	Cetelem America (Brésil)	-	-

Entre le 31 décembre 2002 et le 30 juin 2003

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Filiale Klépierre : Delcis sr (République Tchèque)	-	-
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	BNP Paribas Fixed Assets Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Capital Trust Llc 6 (Etats-Unis), BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd, BNP Paribas US Medium Term Notes Program Llc (Etats-Unis), Crisps Ltd (Iles Cayman), Dealremote Ltd (Royaume-Uni), Epimetheus Investments Ltd (Iles Cayman), Forsete Investments Sa (Luxembourg), Global Guaranteed Cliquet Investment Ltd (Iles Cayman), Global Hedged Equity Investment Ltd (Iles Cayman), Joconde Sa (Luxembourg), Mexita Ltd n°2 (Iles Cayman), Mexita Ltd n°3 (Iles Cayman), Mexita Ltd n°4 (Iles Cayman), Mistral Investment Sa (Luxembourg), Sirocco Investment Sa (Luxembourg), Tender Option Bond Municipal Program Spv (Etats-Unis), Filiale Klépierre : Snc Sodevac,	-	Caisse d'Epargne Financement CEFI,

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	BNP Finans a/s Norge (Norvège), Filiale Cobepa : Coparin (Luxembourg)	-	The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON
<i>Fusions-absorptions</i>	BNP Paribas Asset Management Institutionnels (fusionnée avec BNP Paribas Asset Management Group), BNP Paribas Fund Administration (Luxembourg) (fusionnée avec Parvest Investment Management Sa), Ottofrance Internationale (fusionnée avec Société Générale Commerciale et Financière), Safadeco Sa et Safadeco Sp (fusionnées avec BNP Paribas SA), Filiale Cobepa : Group T SA (Belgique) (fusionnée avec Sté Financière & de Réalisation)	-	Cogent Investment Operations Luxembourg Sa (fusionnée avec BNP Paribas Fund Services),
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	August Holdings Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Asia Ltd (Hong Kong), BNP Paribas Investment Asia Ltd (Hong Kong), BNP Paribas Merchant Banking Asia Ltd (Singapour), BNP Paribas Panama Sa, BNP Paribas Uruguay Sa, BNP Prime Peregrine Holdings Ltd (Malaisie), BNP Securities Hong Kong Ltd, Compagnie Bancaire UK Fonds A (Royaume-Uni), Fleurantine de Participations, Monopoly (Royaume-Uni), Société Cristolienne de Participations, Wigmore Loan Finance Ltd (Royaume-Uni), Filiale Cobepa : Compagnie Financière et Mobilière (Belgique), Filiales Klépierre : Sc Cecocord, Sci Boulogne d'Aguesseau, Sci Etoile Quinzième, Sci Les Ellipses, Sci Levallois Anatole France, Sci Rueil Hermes, Sci Villepinte Le Tropical, Snc 86 Anatole France, Snc Couperin Foncière, Snc Godefroy n° 8 Puteaux	-	-

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>
<i>Modification des taux de participation et autres</i>	BNP Andes (Pérou), Cogent Investment Operations Ireland Ltd, Cogent Investment Operations Ltd (Royaume-Uni), Cogent Investment Operations Pty (Australie), Consors Discount Broker AG (Allemagne), Consors International Holding (Allemagne)	-	-

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES		
<u>Etablissements de crédit</u>		
Antin Bail (1)	100,00%	100,00%
Banque Cortal (1)	100,00%	100,00%
Banque de Bretagne (1)	100,00%	100,00%
Banque Financiere Cardif (1)	100,00%	100,00%
BNP Intercontinentale -BNPI (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Martinique (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	100,00%	99,99%
BNP Paribas Réunion (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services – BP2S (1)	100,00%	100,00%
Cetelem (1)	100,00%	100,00%
Claas Financial Services	90,00%	89,96%
CNH Capital Europe	50,10%	50,08%
Cofica Bail (1)	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels – CMV Médiforce (1)	100,00%	100,00%
Crédial (1)	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	99,99%	99,99%
Crédit Moderne Océan Indien	97,81%	97,81%
Facet	90,00%	90,00%
Fidem	51,00%	51,00%
Finance et Gestion SA	70,00%	69,97%
Financière Marché Saint Honoré (1)	100,00%	100,00%
Loisirs Finance	51,00%	51,00%
Natiobail	94,99%	91,11%
Natiocrédibail	100,00%	99,96%
Natiocrédimurs (1)	100,00%	99,96%
Natioénergie	100,00%	99,96%
Norbail Snc (1)	100,00%	99,96%
Paribas Dérivés Garantis Snc (1)	100,00%	100,00%
Paricomi	100,00%	99,93%
Parilease (1)	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	99,97%	99,93%
Services et Prêts immobiliers (1)	100,00%	99,93%
UCB (1)	99,93%	99,93%
UCB Bail (1)	100,00%	99,93%
UCB Entreprises (1)	100,00%	99,93%
UCB Locabail immobilier	100,00%	99,93%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>		
Arius Finance (1)	100,00%	99,99%
Arius SA (1)	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval Service Lease (1)	100,00%	99,99%
B*Capital (1)	100,00%	100,00%
Banexi Communication (1)	100,00%	100,00%
Banexi Société de Capital Risque Bancaire	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne Entreprise (1)	100,00%	100,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué par BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)

BNP Paribas Equities France (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Gestion Epargne Salariale (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS	80,00%	80,00%
Cardif Asset Management (1)	100,00%	100,00%
Codexi	99,98%	99,98%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	100,00%	100,00%
Conseil Investissement (1)	100,00%	100,00%
Cortal Fund Management (1)	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas (1)	100,00%	100,00%
Gestion et Location (1)	99,99%	99,99%
Jovacienne de Participations (1)	100,00%	100,00%
Société de Courtage et d'Assurance Universel (1)	100,00%	99,96%
Société de Renseignements Contentieux Développement - Soreco (1)	99,92%	99,92%
Société Française Auxiliaire - S.F.A. (1)	100,00%	100,00%
Truck Management Artegy (1)	100,00%	99,99%

Autres entreprises à caractère financier

Aprolis Finance	51,00%	50,98%
Cofiparc (1)	100,00%	99,99%
Nhg Guyomarc'h (1)	100,00%	100,00%
Sa Leval 3 (1)	100,00%	100,00%
Socappa (1)	99,93%	99,89%

SOCIETES ETRANGERES**Etablissements de crédit****Europe**

Banca UCB SPA	Italie	100,00%	99,96%
Banco Cetelem Portugal (ex Cetelem SFAC)	Portugal	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA (ex Banco Fimestic SA)	Espagne	100,00%	100,00%
BNP Capital Finance Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Factor	Portugal	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie	80,00%	80,00%
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT	Hongrie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Ltd	Chypre	100,00%	100,00%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	99,48%	99,48%
BNP Paribas Finance plc	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guernesey Ltd	Guernesey	100,00%	99,99%
BNP Paribas Luxembourg sa	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	99,99%	99,99%
Cetelem Bank Gmbh	Allemagne	70,00%	70,00%
Cetelem Belgium	Belgique	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe Ltd (ex Case Crédit uk Ltd)	Royaume-Uni	100,00%	50,08%
Consors Discount Broker AG	Allemagne	100,00%	100,00%
Cortal Bank Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Evergo Finanzia	Italie	60,00%	59,98%
Magyar Cetelem	Hongrie	100,00%	100,00%
UCB Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI	Espagne	50,00%	49,97%
United European Bank Switzerland (Goupe)	Suisse	100,00%	99,99%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué par BNP Paribas SA au 1er janvier 2003

Etablissements de crédit (suite)

Amériques

Banco Cetelem Argentine	Argentine	60,00%	60,00%
BancWest Corporation (Groupe)	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Andes	Pérou	100,00%	100,00%
BNP Leasing Dallas Corporation	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated - Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd	Bahamas	100,00%	100,00%
Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas North America	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%

Asie - Océanie

BNP Paribas Peregrine Services Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie	100,00%	99,99%

Afrique

Banque Internationale Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	51,00%	46,68%
Banque Internationale Commerce et Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire	60,29%	58,91%
Banque Internationale Commerce et Industrie Gabon	Gabon	46,66%	46,66%
Banque Internationale Commerce et Industrie Sénégal	Sénégal	54,11%	52,33%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	53,16%	53,16%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	72,03%	38,29%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	100,00%	53,16%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	51,00%	51,00%
BNP Paribas Le Caire	Egypte	86,81%	86,81%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	53,86%	26,93%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Europe

All In One Allemagne	Allemagne	100,00%	99,96%
Arval Belgium	Belgique	100,00%	99,99%
Arval Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,99%
Arval Nederland	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arval PHH Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding Ltd (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Polska	Pologne	100,00%	99,99%
Arval Portugal	Portugal	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne	Espagne	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia	Italie	70,00%	65,07%
BNP Ireland Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Italie SIM (ex Pasfin Sim Milan)	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finanziaria SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group plc (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	100,00%	99,94%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)**Europe (suite)**

BNP Paribas Lease Group SA EFC	Espagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas Securities Services Holdings Company Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque	100,00%	100,00%
Cogent Investment Operations Irland Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
Cogent Investment Operations Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Consors International Holding GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
FILIP Partnership	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Fimestic Expansion sa	Espagne	100,00%	100,00%
Leasing Handels und Service AG	Suisse	100,00%	99,99%
Parvest Investment Management SA	Luxembourg	99,66%	99,66%
Sifida	Luxembourg	70,40%	56,81%
Société Financière pour les pays d'Outre Mer – SFOM	Suisse	100,00%	100,00%
UFB Factoring Italia	Italie	100,00%	99,96%
UFB Italia SPA	Italie	100,00%	99,96%

Amériques

BNP Paribas Asset Management Incorporated – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 1	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 2	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 3	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 4	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP US Funding LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	75,00%	75,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group	Etats-Unis	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil	100,00%	100,00%

Asie – Océanie

BNP Equities Asia Ltd	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Group (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas New Zealand Ltd	Nouvelle Zelande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Investments Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Ltd	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Ltd	Thaïlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd	Corée du Sud	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)**Asie – Océanie (suite)**

BNP Paribas Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
Cogent Investment Operations Pty Australie	Australie	100,00%	100,00%
Henaross Pty Ltd (2)	Australie	100,00%	100,00%
PT BNP Lippo Utama Leasing	Indonésie	88,00%	87,99%

Autres entreprises à caractère financier

Bergues Finance Holding	Bahamas	100,00%	99,99%
BNP Paribas Fixed Assets Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Ltd (3)	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Capucine BV	Pays-Bas	100,00%	52,85%
Claas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	89,96%
Crisps Ltd	Iles Cayman	100,00%	100,00%
Dealremote Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Epimetheus Investments Ltd	Iles Cayman	92,50%	92,50%
Fidex plc (ex Fidex Holding Ltd)	Royaume-Uni	100,00%	0,00%
Forsete Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Global Guaranteed Cliquet Investment	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Hedged Equity Investment Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Joconde SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Mexita Ltd N°2	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°3	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°4	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mistral Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Sirocco Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Tender Option Bond Municipal Program SPV	Etats-Unis	100,00%	100,00%

Entreprises non financières**% contrôle****% intérêt****SOCIETES FRANCAISES****Immobilier**

BNP Paribas Immobilier (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier (1)	100,00%	100,00%
Great Central Railway land SA (1)	99,97%	99,97%
Immobiliere des Bergues (1)	100,00%	100,00%
Klepierre Services	100,00%	50,52%
Meunier Promotion (Groupe) (1)	100,00%	100,00%
SA Klepierre	53,07%	52,85%
Sas 192 avenue Charles De Gaulle	100,00%	52,85%
Sas 21 Kleber	100,00%	52,85%
Sas 21 La Perouse	100,00%	52,85%
Sas 23 avenue de Marignan (ex Ste du 23 avenue Marignan)	99,99%	52,85%
Sas 43 Grenelle	100,00%	52,85%
Sas 43 Kleber	100,00%	52,85%
Sas 46 Notre-Dame des victoires	100,00%	52,85%
Sas 5 Turin	100,00%	52,85%
Sas Baudot Massy	100,00%	52,85%
Sas Begles Arcins	100,00%	43,60%
Sas Brescia	100,00%	43,60%
Sas Cande	100,00%	52,84%
Sas Cecoville	100,00%	52,85%
Sas Center Villepinte	99,97%	43,59%
Sas Centre Jaude Clermont	99,99%	43,60%
Sas Concorde Puteaux	100,00%	52,85%
Sas Daumesnil Reuilly	100,00%	52,85%
Sas Doumer Caen	99,96%	43,58%
Sas Espace Dumont D'Urville	100,00%	52,85%
Sas Espace Kleber	100,00%	52,85%

(1) Société membre du Groupe Fiscal constitué par BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003

(2) Société consolidée avec Parritaye Pty Ltd au 31 décembre 2002

(3) Société consolidée jusqu'au 31 décembre 2002 avec Monopoly

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
Immobilier (suite)		
Sas Flandre	100,00%	52,84%
Sas Issy Desmoulins	100,00%	52,85%
Sas Kleber Levallois	100,00%	52,85%
Sas Klebureaux	100,00%	52,85%
Sas Klecar Europe Sud	83,00%	43,86%
Sas Klecentres	82,50%	43,60%
Sas Klefinances (1)	100,00%	100,00%
Sas Klegestion	100,00%	52,85%
Sas Klemurs	100,00%	52,85%
Sas Klepierre Conseil	100,00%	52,85%
Sas Klepierre Finance	100,00%	52,85%
Sas Klepierre Transactions	100,00%	52,85%
Sas Le Havre Capelet	100,00%	52,85%
Sas Le Havre Tourneville	100,00%	52,85%
Sas Leblanc Paris 15	100,00%	52,85%
Sas Louis David (ex Sa Centrale Immobiliere)	100,00%	52,85%
Sas LP7	100,00%	52,85%
Sas Melun Saint-Peres	99,98%	43,59%
Sas Odysseum Place de France	70,00%	36,99%
Sas Oise Cergy	50,00%	26,42%
Sas Opale	100,00%	52,85%
Sas Poitiers Alienor	100,00%	52,85%
Sas Saint-Andre Pey berland	100,00%	43,60%
Sas Secmarne	61,67%	29,43%
Sas Segecar	50,00%	18,66%
Sas Segece	74,99%	37,32%
Sas Segece Loisirs Transactions	95,12%	35,53%
Sas Socoseine	100,00%	48,97%
Sas Strasbourg La Vigie	99,85%	43,54%
Sas Suffren Paris 15	100,00%	52,85%
Sas Tours Nationale	100,00%	43,60%
Sc Centre Bourse	100,00%	44,99%
Sc Solorec	100,00%	46,44%
Sci 8 Rue du Sentier	100,00%	52,85%
Sci Secovalde	40,00%	21,14%
Sci Square Chaptal Alun (ex Sci Square Chaptal 2)	100,00%	52,85%
Setic (1)	100,00%	100,00%
Snc CB Pierre	99,00%	52,32%
Snc Fonciere Saint Germain	100,00%	52,85%
Snc Galae	100,00%	44,93%
Snc General Leclerc 11-11bis Levallois	100,00%	52,85%
Snc Jardins des Princes	100,00%	52,85%
Snc KC1	100,00%	43,86%
Snc KC2	100,00%	43,86%
Snc KC3	100,00%	43,86%
Snc KC4	100,00%	43,86%
Snc KC5	100,00%	43,86%
Snc KC6	100,00%	43,86%
Snc KC7	100,00%	43,86%
Snc KC8	100,00%	43,86%
Snc KC9	100,00%	43,86%
Snc KC10	100,00%	43,86%
Snc KC11	100,00%	43,86%
Snc KC12	100,00%	43,86%
Snc Kleber la Perouse	100,00%	52,85%
Snc Klecar France	83,00%	43,86%
Snc Barjac Victor (ex Snc Le Barjac)	100,00%	52,85%
Snc Maille Nord	100,00%	52,85%
Snc Soccendre	100,00%	37,38%
Snc Sodevac	100,00%	52,85%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué par BNP Paribas SA au 1er janvier 2003

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
<u>Assurance</u>			
Cardif RD (1)		100,00%	100,00%
Cardif SA (1)		100,00%	100,00%
Cardif Sté Vie (1)		100,00%	100,00%
Cybele RE		100,00%	100,00%
GIE Helios		75,90%	67,90%
Nativie (1)		100,00%	100,00%
<u>Autres activités</u>			
Antin Participation 4 (1)		100,00%	100,00%
Antin Participation 5 (1)		100,00%	100,00%
Antin Participation 7 (1)		95,50%	95,50%
Antin Participation 13		99,99%	95,49%
Antin Vendôme		96,77%	96,77%
Bincofi (1)		100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations (1)		100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions (1)		100,00%	100,00%
Capéfi (1)		100,00%	100,00%
Catesienne de Participation (1)		100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer (1)		99,99%	99,99%
Compagnie d'Entreprise Industrielle et Commerciale (1)		99,20%	99,20%
Compagnie Immobilière de France (1)		100,00%	100,00%
Foncière de la Compagnie Bancaire (1)		100,00%	100,00%
Immobilier Marché Saint-Honoré (1)		100,00%	100,00%
Kle 65 (1)		100,00%	100,00%
Kle 66 (1)		100,00%	100,00%
Norbail Location (1)		100,00%	99,96%
Omnium Gestion Développement Immobilier (1)		100,00%	100,00%
Opatra (1)		100,00%	100,00%
Parfici (1)		100,00%	100,00%
Paribas International (1)		100,00%	100,00%
Paribas Santé (1)		100,00%	100,00%
Quatch (1)		99,96%	99,96%
Sagal (1)		100,00%	100,00%
Sas 5 Kleber (1)		100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement (1)		100,00%	100,00%
Société Générale Commerciale et Financière (1)		100,00%	100,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Assurance</u>			
BNP de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Brésil	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales	Chili	100,00%	100,00%
Compania Seguros de Vida	Chili	100,00%	100,00%
European Reinsurance Ltd	Guernesey	100,00%	94,18%
Investlife sa	Luxembourg	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré	Luxembourg	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance	Royaume-Uni	100,00%	94,18%
Pinnacle Insurance Holdings	Royaume-Uni	100,00%	94,18%
Pinnacle Insurance Management Services	Royaume-Uni	100,00%	94,18%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué par BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
<u>Immobilier</u>			
Arcol	Slovaquie	100,00%	52,85%
Belarcol	Belgique	100,00%	52,85%
Belga Sept SA	Belgique	100,00%	52,85%
Cinneo SRL	Italie	85,00%	44,92%
Delcis Cr	République Tchèque	100,00%	52,85%
Ejesur	Espagne	100,00%	100,00%
F M C	République Tchèque	75,00%	27,99%
I.C.D SPA	Italie	85,00%	37,06%
Immobiliare Magnolia	Italie	85,00%	44,92%
Klecar Foncier Espana	Espagne	100,00%	43,86%
Klecar Foncier Iberica	Espagne	100,00%	43,86%
Klecar Italia SPA	Italie	100,00%	43,86%
Klecar Participations Italie	Italie	83,00%	43,86%
Klefin Italia SPA	Italie	100,00%	52,85%
Klelou SA	Portugal	100,00%	52,85%
Klepierre Portugal SA SGPS	Portugal	100,00%	52,85%
KFM Macedonia (ex Snc Macedonia)	Grèce	100,00%	43,95%
Novate SRL	Italie	100,00%	52,85%
Zobel Investment BV	Pays-Bas	100,00%	52,85%
<u>Autres activités</u>			
BNP Paribas Capital Investments Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fleet Leasing	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services	Suisse	100,00%	99,99%
Cetelem America	Brésil	100,00%	100,00%
Cobepa - Amparzo	Pays-Bas	100,00%	98,47%
Cobepa - Ibel (ex Cobepa - Belvucio)	Belgique	98,83%	97,31%
Cobepa - Cippar	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Claireville	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Cobema	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Cobepa Finance	Luxembourg	100,00%	98,47%
Cobepa - Cobepa International	Pays-Bas	100,00%	98,47%
Cobepa - Cobepa Technology	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Compagnie de Participations Internationales NV	Pays-Bas	100,00%	98,47%
Cobepa - Compagnie de Participations Internationales sa	Luxembourg	97,50%	96,01%
Cobepa - Copabel sa	Belgique	100,00%	96,01%
Cobepa - Gepeco	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Groupe Financier Liegeois	Belgique	99,60%	98,07%
Cobepa - Holnor	Pays-Bas	100,00%	98,47%
Cobepa - I.I.M	Pays-Bas	100,00%	98,47%
Cobepa - Ilmaco	Belgique	100,00%	97,31%
Cobepa - Libelux	Luxembourg	100,00%	98,47%
Cobepa - Libenel BV	Pays-Bas	100,00%	98,47%
Cobepa - Mascagni	Belgique	100,00%	97,31%
Cobepa - Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	99,70%	98,17%
Cobepa - Paribas Participation Limitée	Canada	97,50%	96,01%
Cobepa - Regio Invest Ontwik Maats	Belgique	100,00%	97,31%
Cobepa - SA Mosane	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Sté Financière et de Réalisation	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Tradexco sa	Belgique	100,00%	98,47%
Cobepa - Ulran	Luxembourg	100,00%	98,47%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Compagnie Belge de Participations Paribas - Cobepa	Belgique	98,40%	98,47%
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	96,47%	96,46%
Paribas Management Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Paribas Sante International BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Parritaye Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin	Luxembourg	99,99%	99,99%
Sagip	Belgique	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
Antarius		50,00%	50,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	30,00%	30,00%
Findomestic	Italie	50,00%	50,00%
<u>Etablissements de crédit (suite)</u>			
<u>Asie – Océanie</u>			
International Bank of Paris and Shanghai	République Populaire de Chine	50,00%	50,00%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	29,98%	29,98%
Halifax Cetelem Credit Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%
Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Assurance</u>			
Axeria Assurances		35,00%	35,00%
Natio Assurance		50,00%	50,00%
<u>Immobilier</u>			
Sas Cecobil		50,00%	26,42%
Sas Soaval		49,92%	18,63%
Sas Espace Cordeliers		50,00%	26,42%
Sas Le Havre Lafayette		50,00%	26,42%
Sas Le Havre Vauban		50,00%	26,42%
Sci Antin Vendome		50,00%	26,42%
Sci du Bassin Nord		50,00%	26,42%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Assurance</u>			
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie	49,00%	49,00%
<u>Immobilier</u>			
Centros Shopping Gestion	Italie	50,00%	18,66%
I G C	Italie	40,00%	21,14%
P S G	Italie	50,00%	18,66%
<u>Autres activités</u>			
Cobepa - Bogerco	Belgique	50,00%	49,23%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
Axa Crédit		35,00%	35,00%
Banque Petrofigaz		21,98%	21,98%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI		33,00%	33,00%
Cofinoga (Groupe)		44,00%	44,00%
Consors France		100,00%	100,00%
Société Paiement PASS		40,01%	40,01%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
Laser		9,01%	9,01%
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
C.I.G - Cofidis International Groupe		15,00%	15,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
Cetelem Poslka Expansion SA	Pologne	100,00%	100,00%
Consors Espana	Espagne	100,00%	100,00%
Cortal Belgique	Belgique	100,00%	100,00%
Creation Financial Services	Royaume-Uni	49,05%	49,05%
Fortis Crédit	Belgique	45,00%	45,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC SA (ex Fipryca)	Espagne	40,00%	40,00%
<u>Asie - Océanie</u>			
BNP Paribas Peregrine Futures Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (Japan) Ltd	Japon	100,00%	100,00%
Cetelem Capital Company Ltd (ex Cetelem Services Korea)	Corée du Sud	100,00%	100,00%
PT BNP Paribas Peregrine	Indonésie	100,00%	98,80%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
<u>Amériques</u>			
Fischer Francis Trees and Watts	Etats-Unis	24,93%	70,92%
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
<u>Europe</u>			
Centro Leasing SPA	Italie	34,29%	34,28%
<u>Amériques</u>			
CCAC	Brésil	40,00%	40,00%
Entreprises non financières			
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Assurance</u>			
Axa Ré Finance		21,00%	21,00%
<u>Autres</u>			
Finaxa		13,38%	21,32%
Sinvim (1)		100,00%	100,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Immobilier</u>			
Devimo Consult	Belgique	35,00%	13,06%
<u>Assurance</u>			
State Bank of India Life Insurance Company Ltd	Inde	26,00%	26,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué par BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003

NOTE 3 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d'euros	30 juin 2003		31 décembre 2002		30 juin 2002
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	8 648	(104)	8 544	9 884	9 988
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	95 116	(295)	94 821	83 990	84 354
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	7 665	(35)	7 630	9 426	18 309
Comptes et prêts (a)	19 722	(232)	19 490	22 938	19 283
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	141 691	-	141 691	112 100	114 737
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 573	-	1 573	1 730	2 179
Total des opérations de pension	143 264	-	143 264	113 830	116 916
Prêts subordonnés	204	-	204	318	354
Total des créances sur les établissements de crédit	170 855	(267)	170 588	146 512	154 862
Total des opérations interbancaires et assimilées	274 619	(666) (b)	273 953	240 386	249 204
<i>Dont créances rattachées</i>			1 714	3 228	3 172

- (a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 8).
- (b) Dont 556 millions d'euros de provisions au titre du risque pays.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros	30 juin 2003		31 décembre 2002		30 juin 2002
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	10 561	(31)	10 530	11 806	13 226
Comptes débiteurs	13 376		13 376	12 908	16 364
Autres concours à la clientèle					
– Crédits de trésorerie	45 386		45 386	50 503	42 851
– Crédits à l'habitat	42 330		42 330	42 701	39 647
– Crédits à l'équipement	22 194		22 194	22 452	21 543
– Crédits à l'exportation	5 629	(719)	4 910	4 462	6 782
– Autres crédits à la clientèle	41 359	(56)	41 303	38 024	50 298
Total des autres concours à la clientèle	156 898	(775)	156 123	158 142	161 121
Créances douteuses	12 843	(8 624)	4 219	4 385	4 196
Créances rattachées sur la clientèle	1 259		1 259	1 277	1 504
Titres et valeurs reçus en pension	18 018		18 018	16 103	8 893
Prêts subordonnés (b)	88	(7)	81	98	249
Total des créances sur la clientèle (c)	213 043	(9 437)	203 606	204 719	205 553
Opérations de crédit bail et assimilées	20 620	(440)	20 180	20 622	20 107
Total des opérations avec la clientèle	233 663	(9 877) (a)	223 786	225 341	225 660
<i>Dont créances rattachées</i>			<i>1 530</i>	<i>1 620</i>	<i>1 762</i>

(a) Dont 860 millions d'euros de provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 62 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 53 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 209 millions d'euros au 30 juin 2002.

(c) Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France s'élèvent à 7 521 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 8 079 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 12 311 millions d'euros au 30 juin 2002.

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	30 juin 2003			31 décembre 2002		30 juin 2002		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction :								
Effets publics et valeurs assimilées	64 004		64 004	64 004	54 453	54 453	55 603	55 603
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 574		28 574	28 574	24 707	24 707	31 255	31 255
Actions et autres titres à revenu variable	40 012		40 012	40 012	21 149	21 149	35 289	35 289
Actions propres détenues par le groupe	130		130	130	14	14	325	325
Total des titres de transaction	132 720		132 720	132 720	100 323	100 323	122 472	122 472
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	7 311		7 311	7 311	4 806	4 806	4 888	4 888
Titres de placement et assimilés :								
Effets publics et valeurs assimilées	9 955	(256)	9 699	10 219	7 254	7 830	9 149	9 722
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 796	(576)	12 220	12 895	9 642	10 213	8 623	9 281
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	1 433	(247)	1 186	1 291	1 453	1 547	1 873	2 009
Actions propres détenues par le groupe								
Total des titres de placement et assimilés	24 184	(1 079)	23 105	24 405	18 349	19 590	19 645	21 012
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	1 435	(8)	1 427	1 455	1 541	1 556	1 304	1 326
Titres d'investissement :								
Effets publics et valeurs assimilées	21 157	(39)	21 118	21 491	22 283	22 735	19 602	19 974
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 804	(14)	6 790	7 391	7 615	8 009	5 692	5 842
Total des titres d'investissement	27 961	(53)	27 908	28 882	29 898	30 744	25 294	25 816
<i>Dont obligations non cotées</i>	358		358	364	409	414	588	583
Total des titres de transaction, de placement assimilés , et d'investissement (a) :	184 865	(1 132)	183 733	186 007	148 570	150 657	167 411	169 300
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	95 116	(295)	94 821	95 714	83 990	85 018	84 354	85 299
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 174	(590)	47 584	48 860	41 964	42 929	45 570	46 378
<i>Dont obligations non cotées</i>	3 000	(3)	2 997	3 024	2 452	2 465	2 879	2 885
Actions et autres titres à revenu variable	41 575	(247)	41 328	41 433	22 616	22 710	37 487	37 623
<i>Dont actions non cotées</i>	6 104	(5)	6 099	6 106	4 304	4 311	3 901	3 912

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 7 196 millions d'euros au 30 juin 2003 (4 437 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 4 355 millions d'euros au 30 juin 2002). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 6 502 millions d'euros dont 250 millions d'euros d'origine française (4 246 millions d'euros au 31 décembre 2002 dont 791 millions d'euros d'origine française et 4 186 millions d'euros au 30 juin 2002 dont 661 millions d'euros d'origine française).

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT (Suite)

Au cours des deux derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré (en millions d'euros)		
		Au cours du 1 ^{er} semestre 2003	Au cours de l'exercice 2002	Au cours du 1 ^{er} semestre 2002
Titre de transaction	Titre de placement	780	575	326
Titre de placement	Titre d'investissement	5	270	295
Titre d'investissement	Titre de placement	593	769	783

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les transactions opérées au prix de marché entre deux entités du groupe poursuivant indépendamment des objectifs de gestion différents (notamment les achats de titres en portefeuilles d'investissement auprès d'entités gérant des portefeuilles de trading).

Les écarts d'acquisition nets négatifs résultant d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 30 juin 2003 à 243 millions d'euros (364 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 49 millions d'euros au 30 juin 2002) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets négatifs résultant d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 30 juin 2003 à 105 millions d'euros (181 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 191 millions d'euros au 30 juin 2002).

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 30 juin 2003 à 8 474 millions d'euros (5 051 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 10 402 millions d'euros au 30 juin 2002).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 521 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 506 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 533 millions d'euros au 30 juin 2002.

Une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 30 juin 2003, 2 940 000 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 22).

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Placements immobiliers	1 141	1 141	1 223
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	3 122	2 613	2 513
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 456	30 323	28 748
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	21 288	20 734	21 670
Parts cessionnaires de provisions techniques	1 079	919	699
Autres placements	619	629	552
Créances rattachées	667	795	759
Placements financiers des entreprises d'assurance	59 372	57 154	56 164

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros	30 juin 2003			31 décembre 2002		30 juin 2002	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	2 949	2 561	3 152	2 620	3 245	2 708	3 501
Titres cotés	2 854	2 456	3 253	2 787	3 875	3 033	5 030
Total des autres titres détenus à long terme	5 803	5 017	6 405	5 407	7 120	5 741	8 531
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	1 813	1 021	1 149	887	1 032	1 088	1 185
Titres de participation							
Titres non cotés	1 130	931	1 180	1 116	1 482	1 232	1 533
Titres cotés	867	610	742	3 869	3 743	792	892
Total des titres de participation	1 997	1 541	1 922	4 985	5 225	2 024	2 425
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	3 810	2 562	3 071	5 872	6 257	3 112	3 610
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme.	9 613	7 579	9 476	11 279	13 377	8 853	12 141

(a) La valeur de marché des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est principalement déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable ou si nécessaire réévaluée de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP PARIBAS.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le Groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 454 millions d'euros et 170 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 3 566 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 501 millions d'euros et 476 millions d'euros au 30 juin 2002.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse du semestre, s'élève à 1 897 millions d'euros au 30 juin 2003 (2 098 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 3 288 millions d'euros au 30 juin 2002).

**NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES
DETENUS A LONG TERME (suite)**

Les principales lignes de titres composant le poste autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	% de participation	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 2002 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 2002	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP PARIBAS
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %					
Axa	2,16	Paris	23 711	949	486
Veolia Environnement	1,42	Paris	6 330	339	270
Total	0,23	La Défense	32 146	5 941	194
Vivendi Universal	0,74	Paris	14 020	(23 301)	112
Peugeot	1,53	Paris	10 984	1 690	114
Shinhan Financial Group	4,00	Corée du Sud	2 923	508	125
Schneider Electric	2,03	Boulogne Billancourt	7 785	422	127
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
Tyler trading inc	6,65	Wilmington (USA)	2 013	5	348
Bouygues Telecom	6,41	Issy les Moulineaux	1 350	129	171
Cassa Di Risparmio Di Firenze	6,99	Italie	915	83	119
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
Pargesa Holding	14,63	Suisse	3 371	(91)	358
ERBE SA	47,01	Belgique	672	25	335
ABN Amro Advisory Inc	19,35	Chicago (USA)	1 503	34	261
Eiffage	29,39	Issy Les Moulineaux	904	126	160
Crédit Logement	30,94	Paris	942	44	156
Participation dans un fonds d'investissement PAI Europe III	13,49	France/UK	N/A	N/A	107

(a) Selon normes françaises, y compris le résultat.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Solde au 1^{er} janvier	13 029	13 171	13 171
Dotation nette aux provisions de la période	691	1 532	668
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(769)	(1 470)	(678)
Variation des parités monétaires et divers	(630)	(204)	(69)
Solde en fin de période	12 321	13 029	13 092
Les provisions se décomposent comme suit :			
– Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	371	416	367
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 4)	9 877	10 347	10 301
• Relatives aux titres (a)	954	1 009	1 116
Total des provisions déduites de l'actif	11 202	11 772	11 784
<i>Dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>1 914</i>	<i>2 119</i>	<i>2 226</i>
– Provisions inscrites au passif (note 19) :			
• Relatives aux engagements par signature	522	570	543
• Relatives aux créances risquées et assimilées	597	469	547
• Relatives aux risques sectoriels éventuels	-	218	218
Total des provisions inscrites au passif	1 119	1 257	1 308
<i>Dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>298</i>	<i>309</i>	<i>337</i>
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	12 321	13 029	13 092

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés mais que des événements survenus rendent probables.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques pays s'établit à 2 212 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 2 428 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 2 563 millions d'euros au 30 juin 2002.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Dotations aux provisions de la période			
• Clientèle et établissements de crédit	1 098	2 533	1 039
• Engagements par signature	35	93	27
• Titres	49	87	43
• Créances risquées et assimilés	171	112	176
Total des dotations aux provisions de la période	1 353	2 825	1 285
Reprises de provisions de la période			
• Clientèle et établissements de crédit	(546)	(1 024)	(377)
• Engagements par signature	(69)	(38)	(13)
• Titres	(43)	(132)	(61)
• Créances risquées et assimilés	(4)	(99)	(166)
Total des reprises de provisions de la période	(662)	(1 293)	(617)
Dotation nette aux provisions de la période			
	691	1 532	668
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	78	146	73
Récupération sur créances amorties	(53)	(101)	(48)
(Dotation) reprise de provisions sur intérêts impayés comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	(59)	(107)	(65)
Total du coût du risque	657	1 470	628
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	727	1 555	645
• Reprise nette de provisions constituées au titre des risque pays	(70)	(85)	(17)

NOTE 9 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros, au 30 juin 2003	Valeur des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			Valeur nette comptable des titres détenus dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe
	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats du 1 ^{er} semestre 2003 (selon le pourcentage de contrôle)	Total	
Sociétés financières :				
<i>Etablissements de crédit</i>	447	14	461	344
Cofinoga	211	18	229	130
Société de paiement pass	80	9	89	36
C.I.G.	56	8	64	13
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	52	4	56	87
BNP Private Banking Japan	16	(1)	15	19
Cetelem Capital Co, ltd (Corée)	7	(26)	(19)	21
Autres	25	2	27	38
<i>Autres qu'établissements de crédit</i>	885	2	887	519
Finaxa	807	(5) (a)	802	437
Centro Leasing Spa	43	5	48	37
CCAC Brésil	27	6	33	42
Autres	8	(4)	4	3
Total des sociétés financières	1 332	16	1 348	863
Sociétés non financières :				
<i>Sociétés d'assurance :</i>	54	3	57	62
Axa Re Finance	38	3	41	41
Autres	16	-	16	21
<i>Autres sociétés non financières :</i>	151	20	171	202
Sinvim	17	1	18	40
Laser	28	2	30	54
Fischer Francis Tree and Watts	7	2	9	84
Autres	99	15	114	24
Total des sociétés non financières	205	23	228	264
Total des titres mis en équivalence	1 537	39	1 576	1 127

(a) au titre des retraitements de consolidation.

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	Montant brut au 1er janvier 2003	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	Montant brut au 30 juin 2003	Montant des provisions au 1er janvier 2003	Dotations aux provisions de la période	Reprises de provisions de la période	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 30 juin 2003	Montant net au 30 juin 2003	Montant net au 31 décembre 2002
Titres d'investissement (note 5)	29 960	15 559	(15 507)	(2 051)	27 961	(62)			9	(53)	27 908	29 898
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 7)	6 890	94	(3 385)	211	3 810	(1 018)	(185)	36	(81)	(1 248)	2 562	5 872
Autres titres détenus à long terme (note 7)	6 175	183	(529)	(26)	5 803	(768)	(197)	159	20	(786)	5 017	5 407
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 795			(219)	1 576						1 576	1 795
Total des immobilisations financières	44 820	15 836	(19 421)	(2 085) (a)	39 150	(1 848)	(382)	195	(52)	(2 087)	37 063	42 972

(a) dont effet lié à la variation des parités monétaires -1 384 millions d'euros.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	30 juin 2003		31 décembre 2002		30 juin 2002
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	1 529	(763)	766	538	333
- Autres immobilisations incorporelles	904	(201)	703	749	564
Total des immobilisations incorporelles	2 433	(964)	1 469	1 287	897
Immobilisations corporelles :					
- Terrains et constructions	3 354	(1 211)	2 143	2 076	2 181
- Terrains et immeubles en location simple	3 626	(544)	3 082	3 062	2 858
- Equipement, mobilier, installations	4 195	(2 609)	1 586	1 695	1 690
- Autres immobilisations	417		417	520	499
Total des immobilisations corporelles	11 592	(4 364)	7 228	7 353	7 228
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	14 025	(5 328)	8 697	8 640	8 125

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le groupe au sein desquelles la marque Consors a été enregistrée en 2002.

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 22). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 101 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Contrat de location simple relatif à des immobilisations d'exploitation

Dans le cadre d'un accord irrévocable pris en 1993 par First Hawaiian Bank, le groupe, à travers l'une de ses filiales, BancWest, est engagé jusqu'en décembre 2003 dans un contrat de location du siège social de BancWest à Hawaii laissant à cette société la faculté de renouveler le contrat de location, de procéder au rachat de l'immeuble à sa valeur de construction ou bien encore d'en permettre le rachat par un tiers moyennant l'indemnisation du vendeur pour la différence éventuelle entre le prix de vente et une valeur résiduelle conventionnellement fixée à 162 millions d'USD si le prix de vente était inférieur à ce montant. BancWest ayant opté pour le rachat de l'immeuble, celui-ci est enregistré au 30 juin 2003 pour sa valeur de construction soit 169 millions d'euros (194 millions d'USD). Afin de tenir compte de la baisse jugée durable du marché de l'immobilier dans cet état de l'Union, cette opération a fait l'objet en 2002 d'une provision de 25,6 millions d'euros complétée de 4,4 millions d'euros au cours du premier semestre 2003 (note 37).

Immobilisations hors exploitation

Au 30 juin 2003 les terrains et constructions hors exploitation (y compris les immobilisations en location simple) s'élèvent à 3 142 millions d'euros après acquisition de centres commerciaux destinés à la location contre 3 122 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 2 941 millions d'euros au 30 juin 2002.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions du semestre s'élèvent à 337 millions d'euros contre 618 millions d'euros pour l'exercice 2002 et 299 millions d'euros au premier semestre 2002.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Valeur nette au 1^{er} janvier	6 547	4 489	4 489
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de la période	41	2 988	1 517
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	(314)	(397)	(277)
Dotations courantes aux amortissements	(206)	(388)	(184)
Amortissements exceptionnels	(40)	(145)	(19)
Valeur nette	6 028	6 547	5 526

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour le premier semestre 2003 à 203 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 3 millions d'euros, contre 366 millions d'euros en 2002 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 22 millions d'euros et 166 millions d'euros au premier semestre 2002 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros. Les amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition liés à des cessions de titres dont les plus-values latentes justifiaient le goodwill attaché à la reprise des intérêts minoritaires du sous-groupe Cobepa, se sont élevés pour le premier semestre 2003 à 40 millions d'euros, contre 95 millions d'euros en 2002 et 19 millions d'euros au premier semestre 2002. En outre, un complément d'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 50 millions d'euros a été constaté en 2002 afin de tenir compte de l'évolution négative des plus values latentes. Ces amortissements ont été portés en diminution des "gains nets sur actifs immobilisés – Autres titres détenus à long terme" (note 36).

En outre, les écarts d'acquisition nets négatifs s'élèvent à 20 millions d'euros au 30 juin 2003 (22 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 23 millions d'euros au 30 juin 2002) et sont principalement relatifs à Finaxa (15 millions d'euros).

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Comptes de régularisation – actif			
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	19 148	20 228	16 683
Produits à recevoir	5 697	5 331	6 415
Comptes d'encaissement	2 523	3 488	3 762
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	7 104	9 501	10 971
Total des comptes de régularisation – actif	34 472	38 548	37 831
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	38 652	36 328	32 318
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	7 262	3 655	3 789
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	3 715	3 702	3 300
Impôt différé – actif	714	975	948
Autres actifs des sociétés d'assurance	1 030	931	833
Actifs divers	13 190	10 458	12 928
Total des autres actifs	64 563	56 049	54 116
Total des comptes de régularisation et autres actifs	99 035	94 597	91 947

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

NOTE 14- COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	7 368	8 859	12 839
Comptes et emprunts	51 531	52 808	58 324
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	136 839	113 552	124 497
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	1 661	2 686	3 046
Total des opérations de pension	138 500	116 238	127 543
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	197 399	177 905	198 706
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	931	1 025	1 014
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	198 330	178 930	199 720
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 824</i>	<i>2 273</i>	<i>2 786</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 6 927 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 8 465 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 12 478 millions d'euros au 30 juin 2002.

NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Comptes créditeurs de la clientèle :			
Comptes ordinaires	67 276	70 950	72 478
Comptes à terme	72 993	72 150	78 575
Comptes d'épargne à régime spécial	34 901	31 113	30 139
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	35 360	20 819	12 597
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	869	537	233
	36 229	21 356	12 830
Total des opérations de pension			
Total des comptes créditeurs de la clientèle	211 399	195 569	194 022
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :			
Titres de créances négociables	65 363	64 913	66 880
Bons de caisse	5 848	6 708	7 875
	71 211	71 621	74 755
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre			
Total des dépôts de la clientèle	282 610	267 190	268 777
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 467</i>	<i>968</i>	<i>1 720</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir s'élèvent à 17 080 millions d'euros au 30 juin 2003 (14 515 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 13 800 millions d'euros au 30 juin 2002) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle à 76 912 millions d'euros au 30 juin 2003 (74 542 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 76 070 millions d'euros au 30 juin 2002).

NOTE 16 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 30 juin 2003, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 30 juin 2003	Durée restant à courir						
			< 1an	1<an<2	2<ans<3	3<ans<4	4<ans<5	5<ans<10	>10ans
▪ Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable 6,08 %	1 875 8 000	379 305	235 1 196	300 688	920 1 587	10 1 054	31 2 760	410
▪ Emprunts émis en dollar des Etats Unis	Variable 4,34 %	45 488	45						488
▪ Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable 6,69 %	55 31	3	3	42 7		18	13	
Total des emprunts émis		10 494	732	1 434	1 037	2 507	1 082	2 804	898
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(462)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe		10 032							
Dettes rattachées		319							
Total des emprunts obligataires		10 351							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires à 144 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 158 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 98 millions au 30 juin 2002.

NOTE 17 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	34 765	32 684	31 277
Provisions techniques des contrats en unités de compte	21 666	21 047	21 749
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 488	1 409	1 126
Provision pour participation des assurés	1 105	1 048	1 094
Dettes rattachées	172	338	326
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	59 196	56 526	55 572

La provision pour participation des assurés comprend notamment la Provision pour Participation aux Excédents (585 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 547 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 617 millions d'euros au 30 juin 2002).

NOTE 18 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Comptes de régularisation – passif			
Charges à payer	4 914	5 060	4 927
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	18 362	20 617	15 537
Comptes d'encaissement	3 402	2 066	1 579
Autres comptes de régularisation créditeurs	7 449	4 806	12 476
Total des comptes de régularisation - passif	34 127	32 549	34 519
Autres passifs			
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	8 328	4 966	6 604
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	39 582	37 782	31 530
Dettes attachées aux opérations sur titres	69 556	57 471	56 775
Impôts différés – passif	1 372	1 685	1 701
Autres passifs d'assurance	373	494	375
Autres créditeurs et passifs divers	13 944	10 889	11 380
Total des autres passifs	133 155	113 287	108 365
Total des comptes de régularisation et autres passifs	167 282	145 836	142 884

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 19 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Provisions pour engagements sociaux (note 27)	1 236	1 245	1 300
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 8)	597	469	547
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 8)	-	218 (a)	218
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 8) :			
- Au titre des risques spécifiques	224	261	206
- Au titre des risques pays	298	309	337
Provision pour restructuration (note 40)	146	178	266
Autres provisions pour risques et charges	1 517	1 464	1 584
Total des provisions pour risques et charges	4 018	4 144	4 458

(a) Précédemment libre de toute affectation, la provision pour risques sectoriels éventuels a fait l'objet au 31 décembre 2002, d'une affectation notionnelle aux moins-values latentes sur les participations cotées et d'une reprise au cours du 1^{er} semestre 2003 pour tenir compte des provisions constituées sur chacune des lignes de titres concernées.

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 1 054 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 977 millions d'euros au 30 juin 2002.

Au 30 juin 2003, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Montant au 1 ^{er} janvier 2003	Dotations	Reprises	Autres variations	Montant au 30 juin 2003
Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	611	193	(171)	19	652
- Provisions pour risques liés à des opérations de marché	216	77	(103)		190
- Provisions pour risques sur titres immobilisés	181	103	(11)		273
- Autres provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	214	13	(57)	19	189
Provisions non liées à des opérations bancaires	853	218	(236)	30	865
Total des autres provisions pour risques et charges	1 464	411	(407)	49	1 517

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
Emprunts subordonnés remboursables	11 410	11 776	11 251
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	343	343	347
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	776	849	898
Titres en euros	305	305	305
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	1 081	1 154	1 203
Titres perpétuels	598	629	688
Total des emprunts subordonnés perpétuels	2 022	2 126	2 238
Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe	13 432	13 902	13 489
Dettes rattachées	356	381	320
Total des dettes subordonnées	13 788	14 283	13 809

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs, en euros et devises, assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP PARIBAS SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 30 juin 2003, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	Durée restant à courir						
		< 1 an	1<ans<2	2<ans<3	3<ans<4	4<ans<5	5<ans<10	> 10 ans
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• En euros	6 945	724	259	147	522	312	3 352	1 629
• En dollar des Etats Unis	3 591	-	-	261	522	-	1 591	1 217
• Dans d'autres monnaies	874	-	48	112	29	114	52	519
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	11 410	724	307	520	1 073	426	4 995	3 365

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES (suite)**Emprunts subordonnés perpétuels**

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre de 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 21 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 992 millions d'euros au 30 juin 2003 contre 997 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 999 millions d'euros au 30 juin 2002.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2002	1 772	10 476	380
. Opérations réalisées sur le capital en 2002 :			
- Opérations d'augmentation du capital	18	328	
. Annulation des certificats de valeur garantie auto-détenus			
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2002			
. Autres variations			(3)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 31 décembre 2002 avant affectation du résultat	1 790	10 804	377
Distribution au titre de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2003	1 790	10 804	377
. Opérations réalisées sur le capital en 2003 :			
- Opérations d'augmentation du capital	2	8	
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001			
. Effet de la variation des parités monétaires du 1 ^{er} semestre 2003			
. Autres variations			
. Bénéfice consolidé du 1 ^{er} semestre 2003			
Capitaux propres au 30 juin 2003 avant affectation du résultat	1 792	10 812	377

Réserves consolidées et assimilées						
Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Elimination de titres auto-détenus	Total des réserves consolidées et assimilées	Total des Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
(93)	11 971	(935)	11 323	23 571	2 939	26 510
	(226)	161	(65)	346 (65)		346 (65)
	(50)	(329)	(379)	(379)	1 276	(379) 1 276
(342)	22		19	(342) 19	(203) 180	(545) 199
	3 295		3 295	3 295	343	3 638
(435)	15 012	(1 103)	13 851	26 445	4 535	30 980
	(1 040)		(1 040)	(1 040)	(279)	(1 319)
(435)	13 972	(1 103)	12 811	25 405	4 256	29 661
				10		10
	(47)	99	52		700	700
(155)	6		(155) 6	52 (155) 6	(147) 63	52 (302) 69
	1 864		1 864	1 864	141	2 005
(590)	15 795	(1 004)	14 578	27 182	5 013	32 195

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2002

Opérations intervenues sur le capital en 2002

Division du capital

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas du 15 mai 2001, le Conseil d'Administration, en sa séance du 18 décembre 2001 a décidé de procéder à la division par deux du nominal de l'action BNP Paribas qui s'établit ainsi à 2 euros. La division du titre, effective le 20 février 2002, a pour effet de porter le nombre d'actions composant le capital à 886 622 994 actions.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article L 225-129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 28 février 2002 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". A ce titre 7 623 799 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 27 juin 2002 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté de 927 046 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2002, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 895 173 839 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 705 985 actions nouvelles d'un montant nominal de 2 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2002. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2003.

Opérations intervenues sur le capital en 2003

Au 30 juin 2003, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 895 879 824 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, en conformité avec l'article L225 –129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 4 février 2003 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement « BNP Paribas accueil ». A ce titre 6 673 360 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 2 juillet 2003 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté à cette même date de 517 716 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 et 100 715 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION, DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Durant l'exercice 2002, les primes d'émission ont été augmentées de 328 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

Durant le premier semestre 2003, les primes d'émissions ont été augmentées de 8 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 286 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 11) effectuée durant l'exercice 1997.

ACTIONS DE PREFERENCE

En décembre 1997, le groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires", la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre aux souscripteurs un revenu fixe de 9,003 % durant 10 ans.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe respectivement de 7 % et 6,625 % durant respectivement 5 ans minimum et 10 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération fixe respectivement de 6,342 % annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés au bout de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé un coupon trimestriel égal à Euribor 3 mois + 2,48 %.

ACTIONS ET CERTIFICATS DE VALEUR GARANTIE EMIS PAR BNP PARIBAS DETENUS PAR LE GROUPE

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2002 et de la cinquième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001 BNP Paribas a été autorisée à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Au 30 juin 2003, le Groupe BNP Paribas détenait 28 917 591 actions BNP Paribas représentant 1 134 millions d'euros dont 25 977 591 actions BNP Paribas représentant 1 004 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

En millions d'euros	Titres de Participation		Titres de Transaction (note 5)		Titres de Placement		TOTAL	
	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable
Actions détenues au 31 décembre 2001	8 808 175	774	75 450	7			8 883 625	781
Division par deux de la valeur nominale des actions	8 808 175		75 450				8 883 625	-
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale	12 663 315	436					12 663 315	436
Autres mouvements	- 2 385 212	- 107	215 100	7			- 2 170 112	- 100
Actions détenues au 31 décembre 2002	27 894 453	1 103	366 000	14			28 260 453	1 117
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale	994 063	34					994 063	34
Autres mouvements	- 2 910 925	- 133	2 574 000	116			- 336 925	- 17
Actions détenues au 30 juin 2003	25 977 591	1 004	2 940 000	130			28 917 591	1 134

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros	30 juin 2003	31 décembre 2002	30 juin 2002
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	32 278	16 310	25 046
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	14 542	16 326	6 534
• Autres ouvertures de crédits confirmés	52 834	49 019	56 059
– Autres engagements en faveur de la clientèle	59 150	58 743	58 433
	<u>126 526</u>	<u>124 088</u>	<u>121 026</u>
Total des engagements de financement donnés	158 804	140 398	146 072
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :			
Des établissements de crédit	50 903	19 040	31 917
De la clientèle	5 478	2 496	3 825
	<u>56 381</u>	<u>21 536</u>	<u>35 742</u>
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 336	2 035	1 203
– Autres garanties	4 294	4 812	4 501
	<u>5 630</u>	<u>6 847</u>	<u>5 704</u>
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	1 096	883	1 261
• Cautions administratives et fiscales	7 139	7 361	7 319
• Autres garanties	6 025	6 179	4 031
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	41 243	38 956	49 812
	<u>55 503</u>	<u>53 379</u>	<u>62 423</u>
Total des engagements de garantie donnés	61 133	60 226	68 127
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	19 884	23 362	17 737
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 320	1 895	1 955
– Garanties reçues de la clientèle financière	461	299	45
– Autres garanties reçues	17 828	18 268	21 110
	<u>20 609</u>	<u>20 462</u>	<u>23 110</u>
Total des engagements de garantie reçus	40 493	43 824	40 847
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	26 758	14 904	27 525
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	109	133	168
	<u>26 867</u>	<u>15 037</u>	<u>27 693</u>
Total des titres à recevoir	26 867	15 037	27 693
Total des titres à livrer	29 209	7 960	27 119

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros	30 juin 2003			31 décembre 2002		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	401 009	12 963 050	13 364 059	836 631	10 829 381	11 666 012
Opérations sur marchés organisés	142 825	5 592 070	5 734 895	448 558	3 961 047	4 409 605
- contrats de taux	127 798	5 567 865	5 695 663	443 010	3 924 745	4 367 755
- contrats de change	14 913	3 067	17 980	5 547	20 402	25 949
- actifs financiers	114	21 138	21 252	1	15 900	15 901
Opérations de gré à gré	258 184	7 370 980	7 629 164	388 073	6 868 334	7 256 407
- Accords de taux futurs	2 100	551 943	554 043	4 687	393 594	398 281
- Swaps de taux	112 899	5 244 882	5 357 781	229 642	5 122 145	5 351 787
- Swaps de devises	70 240	497 598	567 838	68 313	445 905	514 218
- Swaps cambistes	72 813	924 724	997 537	82 309	785 725	868 034
- Autres contrats à terme	132	151 833	151 965	3 122	120 965	124 087
Opérations conditionnelles	51 084	3 213 690	3 264 774	44 089	2 249 741	2 293 830
Opérations sur marchés organisés	107	1 672 724	1 672 831	622	831 863	832 485
Options de taux	10	1 494 633	1 494 643	10	266 178	266 188
- achetées	10	762 193	762 203	10	115 450	115 460
- vendues		732 440	732 440		150 728	150 728
Options de change					2 167	2 167
- achetées					1 104	1 104
- vendues					1 063	1 063
Autres options	97	178 091	178 188	612	563 518	564 130
- achetées	13	111 084	111 097	286	258 400	258 686
- vendues	84	67 007	67 091	326	305 118	305 444
Opérations de gré à gré	50 977	1 540 966	1 591 943	43 467	1 417 878	1 461 345
Contrats de taux plafonds et planchers	11 735	407 206	418 941	10 561	490 127	500 688
- achetés	7 105	178 430	185 535	7 150	234 721	241 871
- vendus	4 630	228 776	233 406	3 411	255 406	258 817
Swaptions et options (taux, change et autres)	39 242	1 133 760	1 173 002	32 906	927 751	960 657
- achetés	20 662	509 713	530 375	20 163	405 862	426 025
- vendus	18 580	624 047	642 627	12 743	521 889	534 632
Total des opérations sur instruments financiers à terme	452 093	16 176 740	16 628 833	880 720	13 079 122	13 959 842

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP PARIBAS est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 30 juin 2003. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque afin de réduire le risque de contrepartie lié aux opérations sur les instruments dérivés de gré à gré. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP PARIBAS participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme traités de gré à gré, en millions d'euros au 30 juin 2003.

Répartition par nature de contreparties	Valeur brute de remplacement	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	847	641	-	641	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	129 208	17 537	6 281	11 256	8 053
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	15 690	7 063	626	6 437	6 082
Total	145 745	25 241	6 907	18 334	14 135

Répartition par cotation de crédit (Standard & Poor's)	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
AAA – AA	8 916	2 450	6 466	4 024
A	2 268	549	1 719	1 601
BBB	9 999	3 061	6 938	5 664
BB ou inférieur	2 259	728	1 531	1 546
Non cotés	1 799	119	1 680	1 300
Total	25 241	6 907	18 334	14 135

La ventilation des instruments financiers à terme par zone géographique s'analyse comme suit, en millions d'euros au 30 juin 2003 :

Répartition par zone géographique	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
France	3 879	1 007	2 872	2 344
Europe (hors France)	12 862	3 599	9 263	5 667
Etats Unis	5 315	2 026	3 289	3 654
Japon	598	125	473	463
Asie (hors japon)	896	5	891	598
Reste du monde	1 691	145	1 546	1 409
Total	25 241	6 907	18 334	14 135

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 30 juin 2003, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,16 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,17 % au 31 décembre 2002.

La ventilation des instruments financiers à terme selon la durée restant à courir s'analyse comme suit au 30 juin 2003 :

Durée restant à courir	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Taux d'intérêt	41 %	25 %	16 %	82 %
Taux de change et autres contrats	9 %	7 %	2 %	18 %
Total	50 %	32 %	18 %	100 %

NOTE 25- EXPOSITION AU 30 JUIN 2003 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 31 mars 2000, un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou « Gross Earnings at Risk » (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

La Commission Bancaire a validé ce modèle interne et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits,
- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous ont été établies sur la base du modèle interne du Comité de Bâle avec un paramétrage conforme à la méthode d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GeaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale du 1er janvier au 30 juin 2003 ressort à 83 millions d'euros (avec un minimum de 57 millions d'euros et un maximum de 134 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (78 millions d'euros). Elle s'analyse par nature de risque de la façon suivante :

Valeur en Risque (10 jours – 99%)

En millions d'euros	du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2003			30 juin 2003	31 décembre 2002
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Taux d'intérêt	88	62	141	135	77
Actions	56	28	109	39	86
Change	7	3	15	4	8
Matières Premières	10	6	16	10	7
<i>Effet des compensations</i>	<i>(78)</i>			<i>(66)</i>	<i>(91)</i>
Total	83			122	87

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques sont effectuées soit pour le compte de sa clientèle, ces opérations s'accompagnant le cas échéant de l'octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités, soit pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, le groupe conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées. Ces entités ne sont pas consolidées conformément à la réglementation en vigueur.

Opérations de titrisation réalisées pour le compte de la clientèle

• **Opérations de refinancement à court terme**

Au 30 juin 2003, trois conduits multicédants (Eliopée, Thésée et Starbird) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit par l'émission de lettres de crédit le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 325 millions d'euros et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 7 161 millions d'euros .

Au 30 juin 2003 aucune de ces opérations de refinancement à court terme ne nécessitait la constitution de provisions.

• **Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme**

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds n'est pas assurée par la banque. Celle –ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 187 millions d'euros au 30 juin 2003 à quatre d'entre eux (Iris 3, BEI-Iris 4, Tiepolo Finance et Telecom Italia SV) représentant 1 206 millions d'euros d'encours titrisés. La banque n'a pas délivré de lettre de crédit et à ce titre ne porte aucun risque de contrepartie.

Opérations de titrisation réalisées pour compte propre

- La gestion de bilan du groupe a conduit certaines filiales à céder des crédits à la consommation (Cetelem) et des prêts immobiliers (UCB, UCI) à des véhicules de titrisation auxquels ces filiales ont délivré une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attaché aux créances cédées. Les opérations de titrisation réalisées en application de la loi 88-1205 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux fonds communs de créances ne sont pas consolidées conformément aux critères retenus par le règlement 99-07, le groupe ne disposant pas du pouvoir de décision au sein des organes de gestion de ces fonds.

Le tableau suivant résume les opérations réalisées au 30 juin 2003 (en millions d'euros) :

Filiales à l'origine de l'opération	Entités	Années de création	Echéances prévues	Montant brut des créances titrisées au 30 juin 2003	Montant brut de la garantie
Cetelem (France)	Noria 3	1997	2004	77	3,6
	Master Noria	1998	2006	897	24,9
UCB (France)	Domos 1 à 5	1994-1999	2004-2011	852	31,5
	Master Domos	1999	2012	1 907	38,4
Findomestic (Italie)	Findomestic	2000	2005	338	-
UCI (Espagne)	UCI 2 à 9	1995-2003	2003-2017	2 616	28,1
Centro Leasing (Italie)	Ponte Vecchio Finance	2002	2007	577	-
	Ponte Vecchio Finance 2	2003	2010	451	-

Au 30 juin 2003 aucune des garanties accordées ne nécessite la constitution de provisions.

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION (suite)

- *Opérations synthétiques :*

Les opérations de titrisation synthétique portent sur 16 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines. Le risque conservé par le groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le groupe.

Entités	Année de création	Echéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 30 juin 2003 (en millions d'euros)	Montant brut du risque conservé par le groupe (en millions d'euros) (1)	Provisions et pertes cumulées au 30 juin 2003 (en millions d'euros)
Olan 1,2 (France)	1999/2000	2004/2005	5 287	104	63,5
Falcon (USA)	2000	2005	4 523	117	84,3
Euroliberté (France)	2001	2008	3 102	139,8	-
Condor (USA)	2001	2006	2 476	113	-
Jules Vernes (USA)	2002	2006	768	39,1	-

(1) Ce risque est conservé par le groupe du fait de la détention d'instruments de capital émis par les entités sur lesquels viennent s'imputer les premières pertes encourues par les actifs pour lesquels les entités ont donné leur garantie.

NOTE 27 REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

- Régimes de retraite

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1er janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, le groupe BNP PARIBAS cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Les taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés depuis le 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation. Les ressources de la Caisse de Retraites de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (93 millions d'euros environ au 31 décembre 2002) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. Les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas s'élevaient au 31 décembre 2002 à 285 millions d'euros. Les cotisations versées par BNP Paribas au titre des régimes de pension en France décrits ci-dessus sont constatées en charge de la période. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte notamment du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 22).

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ en retraite les salariés de BNP SA et de Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les engagements au titre des prestations de retraite sont provisionnés dans les comptes du groupe, selon la méthode décrite dans la note 1.

Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Au 31 décembre 2002, les écarts actuariels restant à étaler sur la durée d'activité des salariés s'élevaient à 110 millions d'euros. La part non amortissable correspondant à la franchise conventionnelle de 10% s'élevait à 58 millions d'euros.

- Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 30 juin 2003, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'élèvent à 1 236 millions d'euros au 30 juin 2003.

NOTE 28 - INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002		30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
(3 974)	(7 094)	(11 460)	3 226	5 705	8 876	Etablissements de crédit (note 29)	(748)	(1 389)	(2 584)
(1 790)	(1 774)	(3 695)	5 378	5 777	11 679	Clientèle (note 30)	3 588	4 003	7 984
(2 928)	(2 676)	(5 757)	3 596	3 342	7 119	Crédit bail	668	666	1 362
(2 117)	(2 428)	(5 310)				Dettes représentées par un titre	(2 117)	(2 428)	(5 310)
			1 869	1 556	3 932	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 31)	1 869	1 556	3 932
(10 809)	(13 972)	(26 222)	14 069	16 380	31 606	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	3 260	2 408	5 384

NOTE 29 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002		30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
(2 699)	(5 236)	(7 901)	2 036	3 966	5 622	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(663)	(1 270)	(2 279)
(1 275)	(1 858)	(3 559)	1 189	1 736	3 251	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(86)	(122)	(308)
			1	3	3	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	1	3	3
(3 974)	(7 094)	(11 460)	3 226	5 705	8 876	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(748)	(1 389)	(2 584)

NOTE 30 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002		30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
(1 519)	(1 584)	(3 225)	5 161	5 623	11 215	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	3 642	4 039	7 990
(271)	(190)	(470)	217	153	462	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(54)	(37)	(8)
				1	2	Intérêts sur prêts subordonnés		1	2
(1 790)	(1 774)	(3 695)	5 378	5 777	11 679	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	3 588	4 003	7 984

NOTE 31 - REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	359	498	810
Titres d'investissement	560	461	1 080
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	114	104	212
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	836	493	1 830
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 869	1 556	3 932
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement et assimilés	5	10	22
Autres titres détenus à long terme	114	79	157
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	88	138	144
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	207	227	323
Total des revenus des portefeuilles-titres	2 076	1 783	4 255

NOTE 32 - COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	92	92	181
Sur opérations avec la clientèle	732	692	1 530
Sur opérations sur titres	47	(90)	(103)
Sur opérations de change et d'arbitrage	(4)	48	10
Sur engagements sur titres	60	81	113
Sur instruments financiers à terme	(80)	(63)	(124)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	79	105	184
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	342	468	739
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	102	130	218
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	19	21	30
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	542	724	1 171
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	132	187	302
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	59	82	139
Autres commissions sur titres	138	99	248
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	329	368	689
Autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	198	223	508
Sur moyens de paiement	276	214	552
Sur autres services financiers	(440)	(528)	(908)
Sur récupérations de frais	61	52	116
Sur produits accessoires	180	166	350
Sur produits sur opérations diverses de banque	78	74	93
Total des autres commissions	353	201	711
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	1 224	1 293	2 571
Total des commissions	2 071	2 053	4 178

L'ensemble des commissions représente 22,6 % du Produit Net Bancaire du 1^{er} semestre 2003 contre 24,0 % au 1^{er} semestre 2002 et 24,9 % pour l'exercice 2002.

NOTE 33 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
Primes nettes des primes reversées aux réassureurs	4 261	4 046	7 890
Produits nets des placements financiers	867	856	1 706
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(4 366)	(4 122)	(8 170)
Autres produits nets techniques	2	5	14
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a)	764	785	1 440

La marge technique et financière des entreprises d'assurance n'est pas réduite de la charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires et aux contractantes, laquelle est portée dans la rubrique "Commissions nettes" du compte de résultat consolidé sur la ligne "autres commissions sur services financiers" (note 32).

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance.

La variation de valeur des actifs en couverture des contrats en unités de compte est constatée dans les produits nets des placements financiers. Elle est compensée par une variation symétrique des dotations aux provisions mathématiques des contrats en unités de compte, qui est présentée dans les charges de prestations.

Les primes brutes se sont élevées pour le premier semestre 2003 à 4 317 millions d'euros (4 178 millions d'euros pour le premier semestre 2002 et 7 970 millions d'euros pour l'exercice 2002).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du Groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros	30 juin 2003				30 juin 2002
	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL	TOTAL
Résultat technique net d'Assurance-Vie	49	31	11	91	98
Résultat technique net d'Assurance Non-Vie	7	27	-	34	17
Réintégration des frais de gestion	128	448	19	595	630
Reclassements financiers	56	17	1	74	64
Sous-total	240	523	31	794	809
Elimination des opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe	(28)	(2)	-	(30)	(24)
Contribution nette à la marge technique et financière	212	521	31	764	785

NOTE 34 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
Salaires et traitements	2 455	2 220	4 619
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	223	164	385
Autres charges sociales	580	516	1 057
Total des charges sociales	803	680	1 442
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	49	35	57
Participation des salariés	40	54	64
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	89	89	121
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	141	135	263
Total des frais de personnel	3 488	3 124	6 445

NOTE 35- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

1) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR BNP PARIBAS

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 30 juin 2003 (1)	Options restant à lever au 30 juin 2003 (1)
2001 (2)	23 mai 2000	15 mai 2001	932	6 069 000	15 mai 2005	14 mai 2011	49,00	99 000	5 970 000
2002 (2)	23 mai 2000	31 mai 2002	1 384	2 158 570	31 mai 2006	30 mai 2012	60,00	19 510	2 139 060
2003 (3)	23 mai 2000	21 mars 2003	1 300	6 693 000	21 mars 2007	20 mars 2013	37,10		6 693 000

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Le droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du groupe, et les capitaux propres moyens part du groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.
- (3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont partiellement subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank.

2) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR LA BNP

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 30 juin 2003 (1)	Options restant à lever au 30 juin 2003 (1)
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	476 000	23 mai 2002	22 mai 2007	18,45	214 220	261 780
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	2 074 000	14 mai 2003	13 mai 2008	37,28	179 600	1 894 400
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	670 000	4 mai 2004	3 mai 2009	37,64	4 000	666 000
1999 (2)	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	5 064 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	45,16	424 000	4 640 000
2000 (2)	13 mai 1998	7 avril 2000	1 214	1 754 200	8 avril 2005	7 avril 2010	42,50	200 900	1 553 300

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes (note 22).

NOTE 35- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (suite)

3) OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR l'ex Groupe PARIBAS et ses FILIALES

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nature de l'option	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté (1)	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 30 juin 2003 (1)	Options ajustées restant à lever au 30 juin 2003 (1)
• PARIBAS SA ET FILIALES ABSORBÉES											
1995	CFP	27 mai 1992	28 déc. 1995	A	341	3 241 427	28 déc. 1999	28 déc. 2003	13,54	2 862 269	379 158
	CFP	27 mai 1992	30 oct. 1995	A	12	496 688	30 oct. 1999	30 oct. 2003	13,44	449 469	47 219
	CFP	27 mai 1992	16 nov. 1995	A	5	129 570	16 nov. 1999	16 nov. 2003	13,44	86 380	43 190
	CB	17 mars 1993	31 oct. 1995	S	104	497 877	1 ^{er} nov. 2000	30 oct. 2003	12,33	383 252	114 625
	Cardif	26 avril 1993	16 nov. 1995	S	36	262 046	17 nov. 2000	15 nov. 2003	9,63	172 110	89 936
1996	CB	17 mars 1993	5 nov. 1996	S	100	624 696	06 nov. 2001	04 nov. 2004	13,89	359 129	265 567
	Cardif	26 avril 1993	21 nov. 1996	S	35	198 832	22 nov. 2001	20 nov. 2004	17,50	117 852	80 980
1997	CFP	27 mai 1992	20 janv. 1997	A	526	5 178 206	20 janv. 2002	20 janv. 2005	17,30	3 359 120	1 819 086
	CFP	27 mai 1992	7 juill. 1997	A	4	77 125	7 juillet 2002	7 juillet 2005	19,47	52 445	24 680
	CB	26 avril 1997	30 sept. 1997	A	149	615 608	1 ^{er} oct. 2002	29 sept. 2005	19,71	128 364	487 244
	CFP	25 avril 1997	26 déc. 1997	A	319	6 370 545	26 déc. 2002	26 déc. 2005	23,47	3 197 596	3 172 949
1998	PARIBAS	11 mai 1998	17 nov. 1998	A	975	7 255 377	17 nov. 2003	17 nov. 2006	20,41	3 119 601	4 135 776
1999	PARIBAS	24 avril 1997	4 mai 1999	A	1	30 850	4 mai 2004	4 mai 2007	31,88	-	30 850
• FILIALES DE PARIBAS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE											
1995	CETELEM	24 mars 1994	7 nov. 1995	S	79	438 591	8 nov. 2000	6 nov. 2003	10,42	359 547	79 044
	UFB	18 mars 1993	18 oct. 1995	S	32	140 483	19 oct. 2000	17 oct. 2003	11,34	126 345	14 138
1996	CETELEM	24 mars 1994	4 nov. 1996	S	95	482 903	5 nov. 2001	3 nov. 2004	15,51	320 313	162 590
	UFB	18 mars 1993	16 oct. 1996	S	37	200 976	17 oct. 2001	15 oct. 2004	13,72	90 264	110 712
1997	CETELEM	27 mars 1997	22 sept. 1997	A	117	332 893	23 sept. 2002	21 sept. 2005	17,19	76 364	256 529

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas S : Options de souscription A : Options d'achat

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP PARIBAS :

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants :
9 actions Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, 1 action Paribas pour 1 action Compagnie Financière Paribas, 1 action Paribas pour 1 action Banque Paribas, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas.
- Pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 actions Paribas pour 1 action Cetelem, 3,085 actions BNP pour 1 action Paribas, 1,62054 actions Paribas pour 1 action UFB, 3,085 actions BNP PARIBAS pour 1 action Paribas.

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP PARIBAS a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 36– GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	7	2	7
Moins-values de cessions	(1)	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-
Reprises de provisions	-	-	-
	<u>6</u>	<u>2</u>	<u>7</u>
Gains sur titres d'investissement			
Autres titres détenus à long terme :			
Plus values de cessions	546	710	1 147
Moins-values de cessions	(202)	(36)	(73)
Dotations aux provisions	(254)	(33)	(396)
Reprises de provisions	164	68	219
	<u>254</u>	<u>709</u>	<u>897</u>
Gains nets sur autres titres détenus à long terme			
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	104	72	187
Moins-values de cessions	(50)	(28)	(109)
Dotations aux provisions	(231)	(35)	(233)
Reprises de provisions	42	24	147
	<u>(135)</u>	<u>33</u>	<u>(8)</u>
(Pertes) gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Reprise de la provision pour risques sectoriels éventuels (note 19)	218	-	-
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cessions	7	7	11
Moins-values de cessions	(6)	-	(4)
	<u>1</u>	<u>7</u>	<u>7</u>
Gains nets sur immobilisations d'exploitation			
Total des gains nets sur actifs immobilisés	344	751	903

NOTE 37– RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2003	1 ^{er} semestre 2002	exercice 2002
Dépréciation exceptionnelle de la valeur d'actifs immobilisés	(15)		(42)
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(11)	(12)	(51)
Charges encourues pour l'adoption des normes comptables internationales et l'évolution des règles de solvabilité	(9)		
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne		(24)	(49)
Provision sur contrat de location immobilière avec option d'achat (note 11)	(4)	(25)	(25)
Dotation aux provisions pour engagements sociaux			21
Autres charges exceptionnelles nettes	(15)	(10)	(28)
Total du résultat exceptionnel	(54)	(71)	(174)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les périodes de référence.

BNP PARIBAS a enregistré en 2002 une charge de 49 millions d'euros pour achever l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne dont le coût global est évalué à environ 500 millions d'euros encouru entre 1996 et 2002. Ce coût recouvre l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle ainsi que le dispositif de mise en place de l'euro fiduciaire en 2002.

L'activité de financement de véhicules loués développée par le Groupe conduit les filiales anglaises concernées à utiliser un modèle externe d'évaluation prospective des valeurs de revente attendues des véhicules loués. Les dysfonctionnements observés en 2002 du modèle utilisé par une filiale récemment acquise ont nécessité l'adoption d'un nouveau modèle et la constitution d'une provision exceptionnelle de 42 millions d'euros pour dépréciation des véhicules afin de corriger les anomalies relevées sur l'ancien.

NOTE 38- INFORMATIONS SECTORIELLES

- Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont alloués en fonction des risques encourus sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

La ventilation des résultats présentés ci-dessous tient compte des changements d'organisation intervenus au premier semestre 2003, notamment concrétisés par la création du pôle « Services Financiers et Banque de Détail à l'International »

En millions d'euros	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat d'Exploitation		Résultat net avant impôt	
	30 juin 2003	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2002
Banque de Détail en France	2 341	2 291	730	711	621	612	616	608
Services Financiers et Banque de Détail à l'International	2 409	2 398	1 039	982	787	762	673	637
<i>Banque de détail à l'international</i>	1 085	1 162	475	502	421	442	340	336
<i>Services Financiers</i>	1 324	1 236	564	480	366	320	333	301
Banque de Financement et d'Investissement	3 103	2 643	1 280	1 012	964	731	958	750
Banque Privée Gestion d'Actifs - Assurances et Titres	1 197	1 202	362	446	359	447	315	432
BNP-Paribas Capital	(1)	10	(20)	(13)	(20)	(15)	372	487
Autres Activités	115	6	40	(50)	63	(77)	(31)	121
TOTAL	9 164	8 550	3 431	3 088	2 774	2 460	2 903	3 035
France	5 163	4 581	1 904	1 530	1 588	1 187	1 754	1 809
Autres pays de l'espace économique européen	1 944	1 647	683	537	511	371	585	465
Pays des zones Amérique Asie	1 849	2 054	756	906	606	803	498	652
Autres pays	208	268	88	115	69	99	66	109

- Activité du groupe par zone géographique

En millions d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total	
	30 juin 2003	31 déc. 2002	30 juin 2003	31 déc. 2002	30 juin 2003	31 déc. 2002
Emplois						
France	58 009	49 465	118 604	118 611	176 613	168 076
Autres pays de l'espace économique européen	89 234	81 647	51 984	51 803	141 218	133 450
Pays des zones Amériques et Asie	124 412	106 742	48 707	50 259	173 119	157 001
Autres pays	2 298	2 532	4 491	4 668	6 789	7 200
Total des emplois (notes 3 et 4)	273 953	240 386	223 786	225 341	497 739	465 727
Ressources						
France	44 686	42 443	90 436	87 104	135 122	129 547
Autres pays de l'espace économique européen	83 024	78 012	73 529	60 876	156 553	138 888
Pays des zones Amériques et Asie	67 977	55 602	41 942	41 648	109 919	97 250
Autres pays	1 712	1 848	5 492	5 941	7 204	7 789
Total des ressources (notes 14 et 15)	197 399	177 905	211 399	195 569	408 798	373 474

NOTE 39- IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
Charge des impôts courants de l'exercice	899	710	1 058
Charge nette des impôts différés de l'exercice	(1)	128	117
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	898	838	1 175
- Sur activités courantes	913	869	1 210
- Sur éléments exceptionnels	(15)	(31)	(35)

La loi de Finance 2003 prévoit un nouveau régime fiscal accessible aux Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) permettant, sous certaines conditions, au groupe Klépierre d'être totalement exonéré de l'impôt sur les sociétés au titre des plus values de cession et des bénéfices courants issus de l'activité éligible à ce nouveau régime. Pour tenir compte de l'intention, en l'état actuel des textes, du groupe Klépierre d'opter pour ce régime avant le 30 septembre 2003, le groupe a constitué au 30 juin 2003 une provision pour impôt de 130 millions d'euros, l'option d'exonération prévue étant subordonnée à l'acquittement d'un impôt de sortie au taux forfaitaire de 16,5 % calculé sur la base des plus values latentes sur actifs éligibles au régime SIIC existant au 1^{er} janvier de l'année d'exercice de l'option.

Par ailleurs, la charge nette de l'impôt sur les bénéfices comprend au premier semestre 2003 une reprise de provisions de 147 millions d'euros pour incertitudes fiscales devenues sans objet du fait de l'application par l'administration fiscale de la jurisprudence du Conseil d'Etat relative à l'article 209 B du code général des impôts. Enfin la banque a corrigé la charge fiscale du Groupe en France d'un montant de 118 millions d'euros en constatant une provision pour impôt différé au titre de résultats déficitaires relatifs à des exercices antérieurs de Groupements d'Intérêt Economique détenus par certaines sociétés du groupe fiscal constitué par BNP Paribas.

L'économie d'impôt résultant au cours du premier semestre 2003 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 32 millions d'euros au sein du groupe (15 millions d'euros au cours du premier semestre 2002 et 40 millions d'euros pour l'exercice 2002). Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 349 millions d'euros au 30 juin 2003 (293 millions d'euros au 30 juin 2002 et 321 millions d'euros au 31 décembre 2002).

L'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	30 juin 2003			31 déc. 2002	30 juin 2002
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif (1)	971	803	1 774	1 664	1 711
Impôts différés passif	1 349	1 083	2 432	2 374	2 464
Impôts différés passif nets	378	280	658	710	753

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 161 millions d'euros au 30 juin 2003 (134 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 97 millions d'euros au 30 juin 2002) au total des impôts différés actifs.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 30 juin 2003 à 196 millions d'euros.

NOTE 40 - CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de PARIBAS engagé en 1999 a conduit à constater des provisions et amortissements exceptionnels liés à la restructuration des deux groupes pour un montant total de 989 millions d'euros net d'impôt à la date de première consolidation de PARIBAS (30 septembre 1999).

Le tableau ci-dessous présente les charges encourues depuis le 1^{er} octobre 1999, imputées sur la provision constituée initialement :

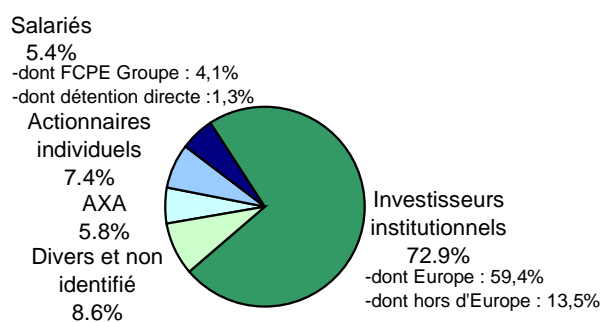
En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total des charges comptabilisées nettes d'impôt
Charges comptabilisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)	-	101	(229)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2001	(501)	-	163	(338)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2002	(143)	-	45	(98)
Charges comptabilisées au cours du 1 ^{er} semestre 2003	(32)		11	(21)

NOTE 41 - EFFECTIFS

L'effectif des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	30 juin 2003	31 déc. 2002	30 juin 2002
BNP PARIBAS métropole	37 167	37 335	37 459
<i>Dont cadres</i>	14 550	13 368	13 844
Filiales métropolitaines	14 032	14 065	14 145
Total métropole	51 199	51 400	51 604
Total hors-métropole	38 166	36 285	37 086
Total groupe BNP PARIBAS	89 365	87 685	88 690
BNP PARIBAS SA	44 125	44 908	46 065
Filiales	45 240	42 777	42 625

III. Composition de l'actionnariat de BNP Paribas au 2 juillet 2003 *



(*) Après réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

IV. Evolution du Capital social

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 23 janvier 2003 à 1 791 759 648 euros et se composait de 895 879 824 actions. Depuis, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- création de 618 431 actions nouvelles à la suite des souscriptions dans le cadre des plans d'options,
- souscription de 6 673 360 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi, au 2 juillet 2003, **le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 806 343 230 euros composé de 903 171 615 actions.** Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.**

V. Nouvelle organisation de la Direction Générale

Nouvelle organisation de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de BNP Paribas a défini, lors de sa séance du 11 juin 2003, les modalités de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, dont il avait décidé du principe, sur proposition de M. Michel Pébereau, dans sa séance du 14 mai précédant l'Assemblée Générale des actionnaires.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, et aux meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise, M. Michel Pébereau préside le Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre. En étroite coordination avec la Direction Générale, il représente le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, et veille à établir et à maintenir la qualité des relations avec les actionnaires.

M. Baudouin Prot est nommé Directeur Général. A ce titre, il est investi de la responsabilité de diriger le Groupe et dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus. De ce fait, les activités opérationnelles et les fonctions du Groupe lui sont rattachées.

Sur proposition de Baudouin Prot, le Conseil d'administration a nommé Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux délégués et mandataires sociaux avec pour mission d'assister le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions.

De ce fait :

- la responsabilité du pôle Banque de Financement et d'Investissement (BFI) est confiée à Philippe Blavier,
- la responsabilité des activités Services Financiers Spécialisés (SFS) et Banque de Détail à l'International (BDDI) qui seront regroupées sous l'appellation de Services Financiers et banque de Détail à l'International (SFDI) est confiée à Pierre Mariani.
- à l'occasion de ce regroupement, Cortal Consors, leader européen du courtage en ligne, est désormais rattaché au pôle Banque Privée Gestion d'Actifs.
- la responsabilité des autres pôles (Banque de Détail en France (BDDF) et Banque Privée Gestion d'Actifs (BPGA)) reste confiée respectivement à Jean-Laurent Bonnafé et à Vivien Lévy-Garboua.

La répartition des responsabilités au sein de la Direction Générale est la suivante :

- Georges Chodron de Courcel est spécifiquement chargé de coordonner les activités du pôle Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et du pôle Banque Privée Gestion d'Actifs (BPGA) ;
- Jean Clamon est spécifiquement chargé de la coordination des activités de banque de détail du pôle Banque de Détail en France (BDDF) et du pôle Services Financiers et banque de Détail à l'International (SFDI).

Par ailleurs, rapportent directement au Directeur Général :

- Dominique Hoenn, Senior Adviser de BNP Paribas, en charge de la supervision des risques de marché et des activités de gestion actif passif ainsi que de la représentation du groupe dans les instances de place et professionnelles.
- Amaury de Seze, responsable de BNP Paribas Capital. Il est rappelé que BNP Paribas a cédé le contrôle de la société de gestion PAI, qui gère ses fonds en toute indépendance.

Le Comité exécutif de BNP Paribas est désormais composé des membres suivants :

- Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général
- Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué
- Jean Clamon, Directeur Général délégué
- Amaury de Sèze, responsable de BNP Paribas Capital
- Philippe Blavier, responsable du Pôle Banque de Financement et d'Investissement
- Jean-Laurent Bonnafé, responsable du Pôle Banque de Détail en France
- Philippe Bordenave, responsable de Finances-Développement Groupe
- Hervé Gouëzel, responsable des Systèmes d'Information Groupe
- Bernard Lemée, responsable des Ressources Humaines Groupe
- Vivien Lévy-Garboua, responsable du Pôle Banque Privée Gestion d'Actifs
- Pierre Mariani, responsable du Pôle Services Financiers et banque de Détail à l'International.

VI. Responsable du document de référence et du complément d'information

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU COMPLEMENT D'INFORMATION

M. Baudouin Prot, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU COMPLEMENT D'INFORMATION

À ma connaissance, les données du présent document d'actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris le 12 septembre 2003

LE DIRECTEUR GENERAL

Baudouin PROT

VII. Responsables du contrôle des comptes

1 – NOM ET ADRESSE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Barbier Frinault & Autres
ERNST & YOUNG
41, rue Ybry
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Barbier Frinault & Autres a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1988.

Barbier Frinault & Autres représenté par MM Christian Chiarasini et Radwan Hoteit est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M Etienne Boris est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

Mazars & Guérard a été nommé commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Mazars & Guérard a été représenté par feu M. Yves Bernheim puis par M. Hervé Hélias.

2 – ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Barbier Frinault & Autres
ERNST & YOUNG

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard

Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 Paris La Défense

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de la COB le 24 mars 2003 sous le numéro D03-0299, dans son actualisation déposée le 23 mai 2003 sous le numéro D03-299/A01, et dans son actualisation ci-jointe.

Le document de référence déposé auprès de la COB le 24 mars 2003 et son actualisation déposée le 23 mai 2003 ont été établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général de BNP Paribas. L'actualisation ci-jointe a été établie sous la responsabilité du Directeur Général de BNP Paribas. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations que ces documents contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence de BNP Paribas déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 24 mars 2003 ainsi que son actualisation déposée le 23 mai 2003 ont fait l'objet d'attestations avec observations de notre part en dates du 24 mars 2003 et du 23 mai 2003, figurant, respectivement, dans le document de référence précité et dans son actualisation du 23 mai 2003.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de l'attestation sur l'actualisation du document de référence déposée le 23 mai 2003, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence et son actualisation du 23 mai 2003,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation ci-jointe et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Le tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003, arrêté par le Conseil d'Administration de BNP Paribas selon les règles et principes comptables français, a fait l'objet d'un examen limité de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Notre rapport d'examen limité comporte deux observations consistant à attirer l'attention, d'une part, sur la note 39 de l'annexe qui expose l'incidence de la correction des impôts différés passifs et, d'autre part, sur la note 1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles les dispositions transitoires d'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et certaines dispositions du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit ont été différées.

Le tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002, arrêté par le Conseil d'Administration de BNP Paribas selon les règles et principes comptables français, a fait l'objet d'un examen limité de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Notre rapport d'examen limité ne comporte ni réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences et compte tenu des observations rappelées ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence, dans son actualisation du 23 mai 2003 et dans son actualisation ci-jointe.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 12 septembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

VIII. Table de concordance COB

	Document de Référence déposé auprès de la COB le 24 mars 2003 sous le n° D 03-0299	Complément d'information déposé auprès de la COB le 15 septembre 2003
1.1 Noms et fonctions des responsables du document	187	86
1.2 Attestations des responsables	187	86
1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	188 et 189	87 et 88
1.4 Politique d'information	42 et 190	
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	45 et 181	
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	36, 63, 132 à 137 et 171	84
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	11 à 18, 35, 36, 42, 132 à 137 et 186	84
3.4 Marché des titres de l'émetteur	36 à 38	
3.5 Dividendes	39 et 44	
4.1 Présentation de la société et du groupe	4 à 10, 50 à 61, 99 à 110 et 155	
4.2 Dépendances éventuelles	81	
4.3 Effectifs	46 à 49, 157, 181 et 182 à 183	83
4.4 Politique d'investissement	50 à 61	
4.7 Risques de l'émetteur	34 et 65 à 83	
5.1 Comptes de l'émetteur	85 à 176	10 à 83
6 Organes d'administration, de direction et de surveillance	11 à 33, 150 à 152 et 181	85
7 Évolution récente et perspectives d'avenir	60 et 61	3 à 9